



Société Financière
de **Communication**
et du **Multimédia**

Document de référence 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 mai 2010 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Directoire, les comptes consolidés, les comptes annuels, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mai 2009 sous le numéro D.09-407,
- le rapport de gestion du Directoire, les comptes consolidés, les comptes annuels, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2008 sous le numéro D.08-0143,

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de :
Société Financière de Communication et du Multimédia
75, cours Emile Zola - Immeuble "Le Quartz"
69100 Villeurbanne

www.financieredecom.fr

INTRODUCTION	3
RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE.....	5
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	25
CONTROLE INTERNE.....	26
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	26
Rapport des Commissaires aux Comptes (en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce)	31
COMPTES CONSOLIDES	33
Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2009	33
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	60
COMPTES SOCIAUX.....	62
Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2009.....	62
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	77
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	79
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	81
La Société Financière de Communication et du Multimedia.....	81
Le capital social	84
PROJET DES RESOLUTIONS	88
DOCUMENT DE REFERENCE.....	89
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	89
Politique d'information.....	90
Table de concordance.....	91
RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION.....	93

INTRODUCTION

Le 18 décembre 2009, la société Jet Multimedia a changé sa dénomination sociale en « Société Financière de Communication et du Multimedia », ci-après dénommée SFCM.

Evolution de la structure du Groupe

Depuis sa création en 1989 et jusqu'aux cessions de ses activités intervenues, pour l'essentiel, à la fin de l'exercice 2008, le groupe Jet Multimedia exerçait ses activités dans la maîtrise d'œuvre globale du développement et de l'exploitation de services interactifs en ligne. Historiquement, le groupe s'est développé autour de deux pôles d'activités : le pôle Grand Public et le pôle Entreprises.

En décembre 2008, SFCM (Ex-Jet Multimedia) a cédé son Pôle Grand Public (Edition et International) et sa filiale JMF (Ex-Jet Multimedia France) :

- L'ensemble des entités du Pôle Edition et International (autres que les entités polonaises, algérienne et tunisienne) a été cédé le 19 décembre 2008 à Jet Multimedia Group, société détenue à parité par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et d'anciens dirigeants de Jet Multimedia, après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités françaises en matière de concentration.
- Le 19 décembre 2008, SFCM a cédé sa filiale JMF à la société SFR.

La cession des entités polonaises est intervenue le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

La cession de l'entité tunisienne du Pôle Edition et International est intervenue en date du 28 mai 2009.

La cession de la filiale algérienne a été réalisée le 24 février 2010.

Offre publique de retrait

Dans sa séance du 22 septembre 2009, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique de retrait modifié visant les actions de la Société Financière de Communication et du Multimedia (anciennement dénommée Jet Multimedia) (ci-après la « Société »), déposé en application de l'article 236-6 du règlement général par Natixis, agissant pour le compte de la société Neuf Cegetel à laquelle s'est substituée la société SFR. L'initiateur SFR s'est engagé irrévocablement à acquérir, au prix modifié de 6,50 € par action, la totalité des actions de la Société existantes non détenues par lui, soit 3 725 635 actions représentant 35,59% du capital de la Société, étant précisé que l'offre visait notamment les 230 568 actions gratuites attribuées mais ne visait pas les 10 206 actions auto-détenues par la Société, qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre. L'offre portait également sur l'ensemble des actions de la Société susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de la Société.

Le 3 novembre 2009, Euronext Paris SA et Natixis ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la Société, soit du 1^{er} au 28 octobre 2009 inclus, la société SFR, a acquis 2 132 313 actions dans le cadre de la semi-centralisation et 1 362 037 actions par achats sur le marché, soit au total 3 494 350 actions de la Société au prix de 6,50 € par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, SFR détenait ainsi 10 226 711 actions représentant 16 379 981 droits de vote de la Société (1), soit 97,69% du capital et au moins 98,55% des droits de vote de cette société (2).

Au 31 décembre 2009, SFR détient 10 252 773 actions de Société Financière de Communication et du Multimedia, représentant 97,94% du capital (source CACEIS / SG).

(1) Hors actions auto détenues par la société SFCM (soit 10 206 actions) qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre.

(2) Sur la base d'un capital composé de 10 468 202 actions représentant au plus 16 814 722 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Commentaires sur l'évolution de l'activité

Suite à la cession du Pôle Edition et International et de JMF, le groupe n'a plus d'activité opérationnelle à l'exception de l'activité des entités cédées au cours du 1^{er} semestre 2009 (entités polonaises et tunisienne) ou destinée à être cédée (entité algérienne dont le chiffre d'affaires brut s'est élevé à 30 milliers d'euros en 2009).

Perspectives

La Société Financière de Communication et du Multimedia est devenue une société holding n'ayant pas d'autre activité que la gestion de sa trésorerie.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de la Société financière de Communication et du Multimedia (ci-après la « Société » ou « SFCM ») et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et pour notamment soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

1. ACTIVITES ET RESULTATS : COMPTES CONSOLIDES

1.1. Evolution du périmètre de consolidation

1.1.1. Cessions réalisées en 2008

En décembre 2008, SFCM (Ex-Jet Multimedia) a cédé son Pôle Grand Public (Edition et International) et sa filiale JMF (Ex-Jet Multimedia France) :

- L'ensemble des entités du Pôle Edition et International (autres que les entités polonaises, algériennes et tunisiennes) a été cédé le 19 décembre 2008 à Jet Multimedia Group, société détenue à parité par le fonds d'investissement 21 Centrale Partners et d'anciens dirigeants de Jet Multimedia, après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités françaises en matière de concentration.
- Le 19 décembre 2008, SFCM a cédé sa filiale JMF à la société SFR.

1.1.2. Cessions réalisées en 2009

La cession des entités polonaises est intervenue courant février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

La cession de l'entité tunisienne du Pôle Edition et International est intervenue en date du 28 mai 2009.

1.1.3. Cession de participations postérieurement à la clôture

La cession de la filiale algérienne a été réalisée courant février 2010.

1.1.4. Liste des sociétés consolidées

SFCM SA (Holding) : société consolidante

Nom des sociétés	Note	Mode de consolidation	Siège social	31.12.2009		31.12.2008	
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Avantis Sa	(1)	IG	Varsovie – Pologne	-	-	100	100
Emisja Zoo	(1)	IG	Varsovie – Pologne	-	-	97,5	97,5
Interpunkt Zoo	(1)	IG	Varsovie - Pologne	-	-	100	100
Jet Multimédia Tunisie Sa	(2)	IP	Tunis - Tunisie	-	-	49	49
Jet Multimédia Algérie Sa	(3)	IG	Alger - Algérie	60	60	60	60

(1) : sociétés dont la cession a été effective le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

(2) : société dont la cession est intervenue en date du 28 mai 2009.

(3) : société dont la cession est en cours de réalisation au 31 décembre 2009. Les formalités administratives relatives à la cession à Jet Multimedia Group sont en cours de régularisation. La cession de Jet Multimedia Algérie est effective en février 2010.

IG : intégration globale.
IP : intégration proportionnelle.

1.2. Données consolidées statutaires IFRS

1.2.1. Chiffres clés

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel courant sur activité	(1,0)	(3,4)
Résultat opérationnel courant	(1,0)	(3,4)
Résultat opérationnel	(1,0)	(3,4)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	(0,2)	(52,2)
Résultat net - part du groupe	(0,2)	(56,3)
Capacité d'autofinancement après impôt	-	(3,8)
Capacité d'autofinancement avant impôt	-	(3,8)
Capital social	10,5	10,5
Capitaux propres - part du groupe	45,6	45,8
Dettes financières	0,1	0,1
Créances financières	30,5	-
Trésorerie disponible (actif)	5,6	26,5
Trésorerie nette	5,4	26,5
Autres immobilisations incorporelles et corporelles	0,5	0,6
Total du bilan	46,8	57,2
Dividendes au titre de l'exercice	-	-
En unité		
Résultat opérationnel par action (en euro)	(0,09)	(0,33)
Résultat net - part du groupe par action (en euro)	(0,02)	(5,50)
Résultat net - part du groupe dilué par action (en euro)	(0,02)	(5,50)

1.2.2. Principaux commentaires sur le compte de résultat consolidé

Compte tenu des évolutions passées et à venir sur le périmètre, hormis le résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession, le compte de résultat consolidé présente les données financières de la société consolidante : SFCM.

Ces données sont présentées après avoir neutralisé les transactions intragroupe entre toutes les entités du périmètre de consolidation, y compris les entités cédées (prise en compte du compte de résultat des entités cédées jusqu'à la date de cession : voir note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé.

Chiffre d'affaires

Néant.

Autres charges et produits opérationnels

Les charges opérationnelles sont principalement constituées de frais généraux du coût des locaux.

Les produits opérationnels sont constitués de refacturations de loyers et charges locatives à des tiers.

Charges calculées sur stock-options et assimilés

Les charges calculées sur stock-options et assimilés correspondent à la juste valeur des avantages accordés par le groupe en contrepartie des services rendus sur la période d'acquisition des droits. Le montant constaté en charges en application de la norme IFRS 2 est nul en 2009, comme en 2008. Le détail des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'achat d'actions est présenté en note 3.7 de l'annexe aux comptes consolidés 2009.

Coût de l'endettement financier net

En millions d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits d'intérêts des prêts	0,5	-
Produits de trésorerie et équivalents	0,1	
Coût de l'endettement financier brut	-	(0,6)
Coût de l'endettement financier net	0,6	(0,6)

En 2009, les produits d'intérêts des prêts concernent le prêt accordé à SFR tandis que les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie sont constitués des intérêts des placements de trésorerie (principalement dans le cadre de la convention de trésorerie groupe).

En 2008, le coût de l'endettement financier brut était principalement constitué de charges calculées de désactualisation des dettes de complément de prix (0,2 million d'euros en tenant compte de l'effet de change) et d'intérêts bancaires (0,4 million d'euros).

Autres produits et charges financiers

En 2009, les autres produits et charges financiers sont principalement constitués des intérêts du crédit vendeur. En 2008, les autres produits et charges financiers intègrent essentiellement des charges de dépréciation et des moins-values sur cession de titres non consolidés.

Impôts

La charge d'impôt est non significative en 2009 comme en 2008 (SFCM étant en situation de déficit fiscal et ne bénéficiant plus des effets de l'intégration fiscale).

Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession

En 2009, cette rubrique est non significative. En 2008, cette rubrique était constituée du résultat net bénéficiaire des entités cédées ou en cours de cession (+ 7,5 millions d'euros) et de la moins-value nette constatée sur la cession du Pôle Edition et International et de la filiale JMF (- 59,7 millions d'euros).

Résultat net part du groupe

Compte tenu de ces éléments, le résultat net part du groupe est une perte de 0,2 million d'euros contre une perte de 56,3 millions d'euros en 2008.

1.2.3. Principaux commentaires sur le bilan consolidé

Compte tenu des évolutions passées et à venir sur le périmètre, hormis les postes « Actifs courants et non courants en cours de cession » et « Passifs courants et non courants en cours de cession » ainsi que la quote-part de résultat lié aux activités arrêtées ou en cours de cession, le bilan consolidé présente les données financières de la société consolidante : SFCM.

La trésorerie disponible à l'actif du bilan passe de 26,5 millions d'euros en 2008 à 5,6 millions d'euros en 2009. L'activité opérationnelle du groupe a dégagé au cours de l'exercice 2009 un besoin de trésorerie de 4,8 millions d'euros. SFCM a encaissé le montant du prix de cession des filiales polonaises et tunisienne pour un montant de 8,1 millions d'euros et le solde du crédit vendeur accordé lors de la cession du Pôle Edition et International et de la filiale JMF en 2008 pour 5,8 millions d'euros. Un complément de prix sur la cession des titres JMF a été perçu pour 0,1 million d'euros.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Groupe SFR, ces ressources ont été placées auprès de SFR sous la forme d'un prêt de 30 millions d'euros rémunéré au taux de 3,20% et à échéance du 1^{er} juillet 2012.

Les capitaux propres (part du groupe) passent de 45,8 millions d'euros en 2008 à 45,5 millions d'euros en 2009. Cette diminution provient essentiellement du résultat déficitaire de l'exercice 2009 (0,2 million d'euros).

Les dettes de complément de prix actualisées inscrites au passif au 31 décembre 2008 ont été soldées en 2009.

Les autres variations des postes du bilan sont liées principalement à l'évolution de l'activité courante de la société consolidante, ainsi qu'à l'effet de la cession des filiales polonaises et tunisienne.

2. ACTIVITES ET RESULTATS : COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

Comme indiqué précédemment, à l'exception de rubriques spécifiques liées aux activités cédées ou en cours de cession (Cf. chapitres 1.2.2. et 1.2.3. supra), les états financiers consolidés présentent en définitive l'activité de SFCM SA. Pour tout commentaire sur l'activité de SFCM SA, il convient de se reporter au chapitre 1.

Vous trouverez ci-dessous la balance âgée fournisseurs 2009 de SFCM SA :

€	Non échus et échus inférieurs à 30 jours	Echus supérieurs à 30 jours	Dont litiges	Total
Balance âgée fournisseurs 2009	27 235	95 429	95 429	122 664

3. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Les évènements survenus depuis la date de clôture de l'exercice sont ceux intervenus entre le 31 décembre 2009 et le 26 avril 2010 (date d'arrêté des comptes par le Directoire).

Courant février 2010, la Société a cédé la totalité des titres de Jet Multimedia Algérie SPA au profit de Jet Multimedia Group.

4. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Suite à la cession du Pôle Edition et International et de JMF, le groupe n'a plus d'activité opérationnelle à l'exception de l'activité des entités cédées au cours du 1^{er} semestre 2009 (entités polonaises et tunisienne) ou destinée à être cédée (entité algérienne dont le chiffre d'affaires brut s'est élevé à 30 milliers d'euros en 2009). La Société Financière de Communication et du Multimedia est devenue une société holding n'ayant pas d'autre activité que la gestion de sa trésorerie.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En accord avec les principes du gouvernement d'entreprise et en tenant compte des recommandations du rapport AFEP/MEDEF, le groupe SFCM est géré par un Conseil de Surveillance et un Directoire assistés de trois comités spécialisés.

5.1.1. Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de SFCM SA

Changements intervenus dans la composition du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé :

Le 30 juin 2009, l'assemblée générale a nommé M. Richard Lalande en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Le 27 août 2009, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de M. François Philippe Pic de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Changements intervenus dans la composition du Directoire au cours de l'exercice écoulé :

Lors de la séance du 17 juillet 2009, le Conseil de Surveillance a nommé Mme Corinne Van Butsele en qualité de Président du Directoire en remplacement de M. Serge Ferreira, démissionnaire de cette fonction.

Le 12 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a constaté la démission de M. Serge Ferreira de son mandat de membre du Directoire et nommé en remplacement de Madame Isabelle Tanguy.

Composition actuelle du Directoire:

		Date de première nomination	Fin de mandat	Date de naissance
Président	Corinne Van Butsele	10 avril 2009 (Membre)/21 juillet 2009 (Président)	10 avril 2013	1 ^{er} /09/1966
Membre	Azim Mitha	25 janvier 2007	10 avril 2013	04/09/1951
Membre	Isabelle Tanguy	12 novembre 2009	10 avril 2013	15/06/1973

Composition actuelle du Conseil de Surveillance:

		Date de nomination	Fin de mandat	Date de naissance
Président	Pierre Trotot	15 avril 2008	AGO statuant sur les comptes annuels 2014	09/02/1954
Membre	Frank Esser	16 octobre 2006	AGO statuant sur les comptes annuels 2011	05/09/1958
Membre	Richard Lalande	30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes annuels 2014	01/03/1948

5.1.2. Biographies des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Corinne Van Butsele a rejoint SFR en 1992 et occupe le poste de Directeur Financements et Trésorerie du groupe SFR depuis 2000.

Azim Mitha, ancien Directeur général de JMF (ex-Jet Multimedia France), est diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon et est titulaire d'un 3^{ème} cycle en Audit & Conseil. A. Mitha a rejoint Jet Multimedia en 1998 en tant que Directeur commercial, et fait partie du Directoire du groupe Jet Multimedia depuis 2007. A. Mitha avait créé début 1980, une société dans le domaine de la Télématique (CTL), qu'il a cédé à un grand groupe informatique en 1995.

Isabelle Tanguy a rejoint SFR en 2000 et occupe le poste de Directeur de la Fiscalité du groupe SFR.

Frank Esser est titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de Cologne. M. Esser a été nommé Président du groupe SFR en décembre 2002, groupe qu'il a rejoint en tant que Directeur général en septembre 2000. Frank Esser a été nommé membre du Directoire de Vivendi le 28 avril 2005. Il est également Président de la Fédération Française des Télécoms. Avant de rejoindre le groupe SFR, Frank Esser a été Directeur général adjoint de Mannesmann en charge des activités internationales et du développement.

Pierre Trotot est administrateur et Directeur Général Délégué, Finances, Administration, Affaires Juridiques et Achats de SFR depuis 2002. M. Trotot est diplômé de HEC. M. Trotot a débuté sa carrière en 1978 en tant que chargé de mission dans le cabinet d'audit Arthur Andersen. Il est ensuite devenu chargé de mission auprès du Président de la Compagnie de Navigation Mixte en 1982. En 1988, il est devenu chargé de mission puis Directeur à la Direction Financière de la Compagnie Générale des Eaux. En 1997, M. Trotot a rejoint le groupe SFR Cegetel en qualité de Directeur Général Adjoint Finances, Administration, Affaires Juridiques et Achats.

Richard Lalande est Directeur Général Adjoint de SFR. Ingénieur des Télécommunications, Richard Lalande a commencé sa carrière dans l'Administration où il a passé 10 ans à différents postes à la Direction Générale des Télécommunications, au Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les Affaires Economiques Européennes (SGCI) et au Ministère de l'Industrie. En 1983, il entre dans l'industrie des télécommunications (CGCT). En 1987, Richard Lalande rejoint la Compagnie Générale des Eaux (maintenant Vivendi) où il se consacre à la création de la Société Française du Radiotéléphone (SFR) avant d'en devenir Directeur Général. En septembre 95, il est chargé du développement des infrastructures fixes de télécommunications et participe à la création de CEGETEL. Il est Président de l'AFORS Télécom (Association Française des Opérateurs de Réseaux et Services de Télécommunications) depuis mai 2004 et Président de la Commission Développement Durable de la Fédération Française des Telecoms depuis janvier 2008.

5.1.3. Mandats

Par ailleurs, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les membres du Directoire et ceux du Conseil de Surveillance, pendant l'exercice 2009, a été la suivante :

Corinne Van Butsele	
SFR 7	Président Directeur Général
SFR 8	Représentant permanent de CID
SFR 11	Représentant permanent de SFR 7
SFR 12	Représentant permanent de SFR 7
Synerail Exploitation	Président (jusqu'au 28/09/2009)
LDCOM Italie	Administrateur
Mobisud	Administrateur (depuis le 06/04/2009)
Société Financière de Communication et du Multimedia	Président du Directoire (depuis le 21/07/2009)
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Directoire (depuis le 10/04/2009)

Azim Mitha	
Société Financière de Communication et du Multimedia SA	Membre du Directoire
Société Civile A. Mitha	Gérant

Isabelle Tanguy	
SFR 7	Représentant permanent de CID
SFR 11	Président Directeur Général
Vizzavi France	Représentant permanent de SFR 7 (jusqu'au 31/12/2009)
LDCOM Italie	Administrateur
LDCOM Suisse	Administrateur
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Directoire (depuis le 12/11/2009)

Frank Esser	
SFR	Président Directeur Général
Vivendi	Membre du Directoire
SHD	Administrateur
Vizzavi France	Président du Conseil d'Administration
Vivendi Telecom International	Administrateur
Maroc Telecom	Membre du Conseil de surveillance
Ltb-R	Représentant permanent de SFR
Vodafone D2 GmbH	Administrateur
ARCOR	Administrateur
Faurecia	Administrateur
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Conseil de Surveillance
Fédération Française des Télécoms et Communications Electroniques	Président
Neuf Cegetel	Président Directeur Général (jusqu'au 31/03/2009)

Pierre Trotot	
CID	Président Directeur Général
SFR	Directeur Général Délégué et administrateur
SFR	Membre du Comité d'Audit
Neuf Cegetel	Directeur Général Délégué et administrateur (jusqu'au 31/03/2009)
Mobisud	Administrateur
SHD	Administrateur
Vivendi Telecom International	Administrateur
SFD	Représentant permanent de SFR
Guétali Haut Débit	Représentant permanent de SFR
SFR Service Client	Représentant permanent de SFR
SFR 7	Représentant permanent de SFR
SFR 8	Représentant permanent de SFR
LD Collectivités	Représentant permanent de SFR
SFR 11	Représentant permanent de CID
SFR 12	Représentant permanent de CID
Maroc Telecom	Membre du Comité d'Audit
Debitel France	Administrateur
Société Financière de Communication et du Multimedia	Président du Conseil de Surveillance
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Comité d'Audit
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Comité RH
LDCom Italie	Président du Conseil d'administration
LDCom Suisse	Président du Conseil d'administration

Richard Lalande	
Société Financière de Communication et du Multimedia	Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 30/06/2009)
SCI Champs Montparnasse	Gérant

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 9 reprises au cours de l'exercice 2009. Le taux moyen de présence a été de 78% des membres du Conseil de Surveillance.

Le Directoire a tenu 7 réunions au cours de l'exercice 2009. Le taux moyen de présence a été de 96% des membres du Directoire.

5.2. Fonctionnement et pouvoirs du Conseil de Surveillance et du Directoire de SFCM

Présidence et délibérations du Directoire (d'après l'article 16 des statuts)

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Directoire se réunit régulièrement et chaque fois que les besoins de la société le rendront nécessaire. Les réunions du Directoire sont, sous réserve de ce qui suit, convoquées, sur la base d'un ordre du jour, par son Président ou la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Chaque membre du Directoire soumet au Directoire les questions qui, selon lui, sont importantes. A cette fin, il aura le droit de demander la convocation d'une réunion. Dans l'hypothèse où le Président ou la majorité des membres du Directoire ne convoqueraient pas cette réunion, ce membre pourra lui-même la convoquer en faisant référence à sa demande préalable au Président.

Si le Directoire comprend deux membres, les décisions sont prises à l'unanimité. S'il comprend plus de deux membres, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, un membre du Directoire pouvant se faire représenter, mais chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les membres du Directoire peuvent participer aux réunions et aux débats et voter à distance en utilisant des moyens de visioconférence. Lesdits membres sont réputés présents à la réunion pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Pouvoirs et obligations du Directoire (d'après l'article 17 des statuts)

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois les décisions en relation avec les opérations suivantes doivent être préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance :

- Tout investissement ou désinvestissement, y compris toute acquisition ou transfert d'actifs ou de toute participation de capital, par la société et ses filiales pour un prix excédant, en montant cumulé par exercice fiscal, quinze millions d'euros, ou s'il n'est pas prévu dans le programme d'investissement annuel, deux millions d'euros;
- Approbation des plans d'intéressement des dirigeants et employés, sur le fondement des recommandations du Comité des ressources humaines;
- Prêts, emprunts, découverts, nouvelles facilités bancaires pour un montant supérieur, en cumulé par exercice fiscal, à cinq millions d'euros ou s'ils ne sont pas prévus dans le budget consolidé annuel à deux millions d'euros;
- Création de toute sûreté (telle que, en particulier, nantissement, gage ou hypothèque), servitude, privilège sur tout actif important de la société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros et location ou cession de ces actifs ou de toute activité de la société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- Engagement de procédures et transactions sur des litiges portant sur un montant supérieur à un million d'euros.

Par ailleurs, trois comités spécialisés, le Comité stratégique, le Comité des ressources humaines et le Comité d'audit, assistent le Directoire et le Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs missions, par voie de recommandations. Chacun des comités établit ses recommandations à la majorité de ses membres. Les recommandations des comités sont présentées au Directoire qui les soumet à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Tout membre du Directoire peut demander à l'un des comités de formuler des recommandations sur les questions relevant de leur compétence.

Un règlement intérieur précise la composition et les modalités de fonctionnement des comités vis à vis du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Le Directoire convoque les assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions. Le Conseil de Surveillance peut également convoquer les assemblées générales et fixer leur ordre du jour.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de surveillance le titre de Directeur Général.

Responsabilité des membres du Directoire (d'après l'article 20 des statuts)

Sans préjudice de la responsabilité particulière pouvant découler de l'admission au redressement judiciaire de la société, les membres du Directoire sont responsables, individuellement ou solidairement selon les cas, envers la société ou envers les tiers, soit des infractions aux dispositions législatives ou réglementaires applicables aux sociétés anonymes, soit des violations des statuts, soit des fautes commises dans leur gestion.

Délibérations du Conseil de Surveillance (d'après l'article 26 des statuts)

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de Surveillance participant à la séance. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer aux réunions et aux débats et voter à distance en utilisant des moyens de visioconférence d'une nature et selon les modalités d'application conformes à la réglementation en vigueur. Lesdits membres sont réputés présents à la réunion pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance (d'après l'article 27 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance peut, dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de délégation, à prendre les décisions visées à l'article 17 des statuts.

L'absence d'autorisation est inopposable aux tiers, à moins que la société ne prouve que ceux-ci en avaient eu connaissance ou ne pouvaient l'ignorer.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, le Directoire peut être autorisé à donner, à l'égard des administrations fiscales et douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société, sans limite de montant.

Le Conseil de Surveillance autorise les conventions visées à l'article 30 des statuts (conventions entre la société, un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance) et présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Responsabilité des membres du Conseil de Surveillance (d'après l'article 29 des statuts)

Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. Ils n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de gestion et de leur résultat. Ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par les membres du Directoire si, en en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'assemblée générale.

5.3. Composition et rôle des comités

La Société dispose de trois comités spécialisés qui assistent le Directoire et le Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs missions, par voie de recommandations. Chacun de ces comités établit ses recommandations à la majorité de ses membres.

Les recommandations des comités sont présentées au Directoire qui les soumet à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Tout membre du Directoire peut demander à l'un des comités de formuler des recommandations sur les questions relevant de leur compétence.

Comité Stratégique au 31 décembre 2009

Membres du Comité Stratégique	Principale fonction
Frank Esser	Président Directeur Général de SFR
Richard Lalande	Directeur Général Adjoint de SFR
Jean-Dominique Pit	Directeur de la Stratégie de SFR
Guillaume Boutin	Directeur Financier Adjoint de SFR
Yann Jaffré	Directeur Stratégie Produits Réseaux et Technologies de SFR

Le Comité Stratégique, composé de 5 membres, est responsable de l'établissement de recommandations sur :

- la stratégie de développement de la société et de ses filiales,
- les budgets annuels individuels et consolidés de la société et de ses filiales,
- les programmes d'investissement annuels de la société et de ses filiales,
- les plans commerciaux pluriannuels de la société et de ses filiales.

Le Comité Stratégique se réunit aussi souvent que l'intérêt des sociétés du groupe l'exige.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité Stratégique n'a émis aucun avis en 2009.

Comité d'Audit au 31 décembre 2009

Membres du Comité d'Audit	Principale fonction
Pierre Trotot	Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR
Florent de Cournaud	Direction Finances SFR
Blandine de Montlivault	Directeur de l'audit interne de SFR

Le Comité d'Audit, composé de 3 membres, a pour fonction de :

- travailler avec les commissaires aux comptes,
- analyser et vérifier les méthodes et procédures comptables appliquées par la société et ses filiales,
- analyser et contrôler l'application satisfaisante des contrôles internes et des procédures de compte-rendu d'information,
- rendre compte et faire des recommandations sur ce qui précède à la fois au moment des clôtures semestrielle et annuelle des comptes et à tout autre moment selon les besoins.

Des représentants de la direction générale et de la direction financière, ainsi que les commissaires aux comptes, participent aux séances du Comité d'Audit en qualité d'invités.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an afin d'examiner les comptes semestriels et annuels.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité d'Audit n'a émis aucun avis en 2009.

Comité des Ressources Humaines au 31 décembre 2009

Membres du Comité des Ressources Humaines	Principale fonction
Marie Christine Théron	DRH SFR
Denis Carlier	DRH SFR
Pierre Trotot	Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR

Le Comité des Ressources Humaines, composé de 3 membres, est chargé de l'établissement de recommandations sur la politique salariale et les autres avantages accordés au personnel (dont les options de souscription d'actions, les options d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites).

Le Comité des Ressources Humaines se réunit au moins une fois par an.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, et de l'absence de personnel, le Comité des Ressources Humaines n'a émis aucun avis en 2009.

5.4. Autres informations concernant les organes d'administration

Les organes d'administration de la Société ne comportent aucun membre indépendant au sens du rapport AFEP/MEDEF, aucun membre élu par les salariés, ni aucun censeur.

Aucune évaluation des performances des organes d'administration n'a été mise en œuvre à ce jour.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques.

Le Directoire est nommé pour une durée de quatre ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé (article 15 des statuts).

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour six années (article 23 des statuts).

Il n'existe aucun lien familial entre les membres des organes d'administration de la société.

A la connaissance de la Société et au cours des cinq dernières années, aucun mandataire social en fonction n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, ou n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires,

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Les membres des organes d'administration de la Société ne sont liés par aucun contrat de service avec des sociétés du groupe prévoyant l'octroi d'avantages aux membres des organes d'administration au terme d'un tel contrat.

5.5. Rémunération des organes de direction

Rémunérations brutes totales et avantages en nature accordés aux dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, modifié par la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie dite « loi Breton »¹, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société, la société-mère que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

<i>en euros</i>	Exercice	Rémunération brute totale	dont salaires fixes	dont part variable	dont indemnités de fin de contrat	dont intéressement et participation	dont avantages en nature
Corinne Van Butsele	2009	115 666.89	85 750	17 248.40	-	10 146.78	-
	2008	-	-	-	-	-	-
Isabelle Tanguy	2009	101273.24	73104	14157	-	9192,24	1896
	2008	-	-	-	-	-	-
Azim Mitha	2009	-	-	-	-	-	-
	2008	216 631 €	134 645 €	75 000 €	-	3 685 €	3 301 €

¹ Loi n°2005-842 du 26 juillet 2005, JO du 27 juillet 2005.

Les autres mandataires sociaux au 31 décembre 2009 n'ont perçu aucune rémunération de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article 233-16 ou de sa société-mère.

Aucun jeton de présence n'a été versé.

Options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et programmes d'actions gratuites accordés aux dirigeants

Le Directoire du 15 septembre 2009, faisant usage de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'assemblée générale du 9 septembre 2009, a consenti, au bénéfice de salariés et de mandataires sociaux du groupe SFCM, des options d'achat d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2009, les options d'achat d'actions détenues par des dirigeants encore en fonction au sein du groupe sont au nombre de 60 000.

L'état des instruments non encore levés ou créés au 31 décembre 2009 et détenus par des mandataires sociaux est résumé dans le tableau ci-dessous :

Situation au 31 décembre 2009	Nombre d'instruments non encore levés / créés à la clôture	Nombre de mandataires sociaux bénéficiaires
Options d'achat d'actions	60 000	1
Options de souscription d'actions	3085	1
Attribution d'actions gratuites	0	0

Engagements en matière de pensions et de retraites accordées aux dirigeants

Néant.

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

Titres de la Société détenus par les dirigeants

A la connaissance de la Société, seuls les membres du Conseil de surveillance détiennent, chacun, une action de la Société, titres nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

5.6. Plans d'options de souscription et d'achat d'actions

Au 31 décembre 2009, des salariés et des dirigeants des sociétés du groupe SFCM et des sociétés qui lui sont liées bénéficient de plans d'options de souscription d'actions et de plans d'options d'achat d'actions dans le cadre des décisions des assemblées générales extraordinaires du 5 mai 2003, du 27 mars 2006 et du 9 septembre 2008.

Le nombre d'options de souscriptions d'actions et d'options d'achat d'actions consenties et levées a évolué de la façon suivante entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 :

- Nombre d'options accordées (après ajustement) : 0
- Nombre d'options levées : 0
- Nombre d'options abandonnées : 1 073 595

Au 31 décembre 2009, le nombre d'options de souscription d'actions restant à lever est de 60 373 et le nombre d'options d'achat d'actions restant à lever est de 84 000 options concernant 14 personnes.

Les plans en vigueur au cours de l'exercice 2009 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2009	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6
	OSA	OAA	OSA	OSA	OSA	OAA
Date d'Assemblée	05.05.03	05.05.03	05.05.03	05.05.03	27.03.06	09.09.08
Date du Directoire	04.07.03	04.07.03	03.11.03	09.05.05	22.06.06	15.09.08
Nombre total d'options autorisées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options initialement accordées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options accordées après réajustement (*)	238 574	802 312	62 961	31 123	63 657	520 000
Date d'expiration	03.07.09	03.07.09	02.11.09	08.05.11	21.06.12	15.09.15
Prix d'exercice initial (en euro)	11,51	11,51	14,51	18,30	16,65	5,70
Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)	10,97	10,97	13,83	17,44	16,19	5,70
Nombre d'options levées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2009	238 574	802 312	62 961	20 627	13 780	436 000
Nombre d'options restant à lever au 31.12.2009	-	-	-	10 496	49 877	84 000

(*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).

(**) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options,...

OSA : options de souscription d'actions

OAA : options d'achat d'actions

Nous vous indiquons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat n'a été consentie aux mandataires sociaux tant par la Société que par les Sociétés qui sont liées à celle-ci, dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, durant l'année écoulée.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune option n'a été levée.

6. FACTEURS DE RISQUE

Les principaux risques identifiés au 31 décembre 2009 auxquels le groupe aurait à faire face sont listés ci-après.

Risques commerciaux : SFCM est désormais une holding dont la seule activité est de gérer sa trésorerie. En conséquence, elle n'a plus à faire face à un quelconque risque commercial.

Risques relatifs aux brevets, licences et marques : l'ensemble des marques et noms de domaines associés dont SFCM et JMF (ex-Jet Multimedia France) étaient titulaires ont été cédés à Jet Multimedia Group dans le cadre de la cession du Pôle Edition et International. Conformément au protocole de cession, Jet Multimedia Group a conféré à SFCM (Ex-Jet Multimedia SA) et à JMF (ex-Jet Multimedia France) un droit d'usage à titre gratuit de la marque Jet Multimedia pour une durée de 12 mois à compter de la date de cession. Compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus aucun risque relatif aux brevets, licences et marques.

Risques monétaires et risques de change : compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus de risque monétaire et de risque de change.

Risques de liquidité : SFCM n'est pas exposé à un risque de liquidité, les actifs courants, et notamment les éléments de trésorerie, étant très largement supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Risques de contrepartie : SFCM n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Comme indiqué en notes 3.4 et 3.6, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. L'essentiel de la trésorerie est constitué par un compte courant avec le principal actionnaire dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie.

Risques de taux : SFCM n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux ou de change. Le risque de taux identifié consiste essentiellement en un risque de diminution des produits financiers rémunérant la trésorerie de SFCM suite à la baisse des taux servis sur les placements (essentiellement un compte courant financier avec la société SFR). Le niveau d'endettement de SFCM est nul. Compte tenu de la structure

financière du groupe au 31 décembre 2009, une variation des taux d'intérêt instantanée de plus ou moins un point aurait un impact non significatif.

Litiges et autres faits exceptionnels : d'une manière générale, chaque litige connu fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes en s'entourant le cas échéant de l'avis de conseils juridiques. Le groupe comptabilise des provisions lorsque la réalisation du risque est considérée comme probable et raisonnablement évaluée. Si la perte n'est qu'éventuelle ou ne peut être raisonnablement évaluée, le groupe décrit ce risque dans la mesure où il pourrait entraîner une charge significative.

Assurances

L'outil d'exploitation ainsi que les risques liés aux activités sont couverts par des contrats d'assurance Groupe. Ces contrats couvrent plus particulièrement la Responsabilité Civile des sociétés du Groupe ainsi que les Dommages Matériels et Pertes d'Exploitation consécutives.

Les principales polices en vigueur sont les suivantes :

Nature du risque couvert par les polices Du groupe (en milliers d'euros)	Montants garantis 2008	Franchise 2008	Montants garantis 2009	Franchise 2009
2008 ; Dommages matériels et pertes d'exploitation cumulés : Incendie, foudre, explosion, ... Tous risques informatiques et bureautiques 2009 ; Tous Risques matériels et pertes d'exploitation consécutives :	22 000 15 000	Néant 2 (a)	150 000	100 (DD) 1 000 (PE)
Responsabilité Civile : 1 ^{ère} ligne 2 ^{ème} ligne RC Excédentaire	4 000 - > 8 000	30 - N/A	15 000 100 000 50 000	15
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux	31 926 (b)	250	150 000 (b)	
Flotte Automobile	Tous risques	0,4	Tous risques	1,5

(a) : DD = Dommages Directs ; PE = Pertes d'exploitation

(b) : dollars US

L'évolution des primes annuelles a été la suivante :

Nature du risque couvert par les polices du groupe (en milliers d'euros)	Primes annuelles 2008	Primes annuelles 2009
Dommages matériels et pertes d'exploitation cumulés : Incendie, foudre, explosion, ... Tous risques informatiques et bureautiques	119	9
Responsabilité Civile	200	5
Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux	4	-
Flotte Automobile	25	0,3
Total des primes annuelles	368	14,3

Litiges et autres risques particuliers

La Direction juridique assure le suivi centralisé et la mise à jour de la liste des litiges auxquels le groupe est partie prenante. Cette liste est soumise tous les trimestres à la direction du groupe pour analyse, suivi des actions et détermination du montant des éventuelles provisions.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

7. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

La Société n'ayant eu aucun effectif durant l'exercice écoulé, les informations sociales sont établies pour la filiale algérienne consolidée en intégration globale, cédée en février 2010 à Jet Multimedia Group.

Ces informations se limitent à communiquer les effectifs de la filiale algérienne :

- Effectif au 31.12.2008 : 8 personnes
- Effectif au 31.12.2009 : 5 personnes
- Effectif moyen 2009 : 6,1 personnes

Compte tenu de l'activité de la Société, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été constituée en 2009,

Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice écoulé en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et la Société n'est informée d'aucune action menée à son encontre en réparation de dommages causés à l'environnement.

8. AUTRES INFORMATIONS

Recherche et développement

Le Groupe n'ayant plus d'activité opérationnelle n'a pas enregistré de frais de recherche et de développement au cours de l'exercice 2009. En 2008, ils ont été intégrés dans les charges opérationnelles dans le compte de résultat proforma pour un montant de 531 milliers d'euros.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1. Evolution du capital social

Au 31 décembre 2009, le capital social de la Société s'élève à 10 468 202 euros divisé en 10 468 202 actions de 1 euro (nominal entièrement libéré).

L'évolution du capital et des primes de la Société au cours de l'exercice 2009 est retracée dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Valeur nominale	Nombre d'actions	Prime d'émission ou d'apport	Capital social
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2008	1 €	10 468 202	118 610 368 €	10 468 202 €
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2009	1 €	10 468 202	118 610 368 €	10 468 202 €

9.2. Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2009

- En février 2009, la société Moneta Asset Management a déclaré avoir franchi en hausse, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir 525 494 actions SFCM représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,22% des droits de vote de la Société.
- En novembre 2009, la société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 2 000 actions SFCM représentant autant de droits de vote, soit 0,02% du capital et 0,01% des droits de vote de cette société (1). Ce franchissement de seuil résulte de l'apport d'actions SFCM à l'offre publique de retrait initiée par la société SFR (2).

- En novembre 2009, la société SFR a déclaré avoir franchi en hausse, (i) le 1^{er} octobre 2009, le seuil de 2/3 du capital et détenir à cette date 7 444 700 actions représentant 13 476 794 droits de vote, soit 71,12% du capital et 81,08% des droits de vote de la Société (1) ;(ii), le 3 novembre 2009, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 10 226 711 actions représentant 16 379 981 droits de vote, soit 97,69% du capital et 98,55% des droits de vote de la Société (1). Ces franchissements de seuils résultent des acquisitions d'actions SFCEM dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par SFR.

9.3. Actionnariat et répartition du capital de la société au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, les éléments concernant l'actionnariat de la Société étaient les suivants :

- Participations excédant les dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant les dix-huit vingtièmes du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant les deux tiers du capital ou des droits de vote : SFR
- Participations excédant la moitié du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant le tiers du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant le quart du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant le cinquième du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant les trois-vingtièmes du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant le dixième du capital ou des droits de vote : néant
- Participations excédant le vingtième du capital ou des droits de vote : néant

Au 31 décembre 2009, la Société est détenue directement par SFR à hauteur de 97,94% du capital et de 98,72% des droits de vote. A cette même date, le capital social de la Société était divisé en 10 468 202 actions réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote (a)
SFR.....	10 252 773	97,94%	16 598 957	98,72%
Public.....	205 223	1,96%	205 559	1,22%
Autocontrôle.....	10 206	0,10%	10 206	0,06%
TOTAL	10 468 202	100,00%	16 814 722	100,00%

Source : CACEIS (gestionnaire des titres) et déclarations et informations de SFR.

(a) Les droits de vote présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés avant élimination des actions privées de droit de vote (actions auto-détenues).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires que celui mentionné ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les organes de direction et de surveillance (ayant exercé leurs fonctions au cours de l'exercice 2009) ne détiennent pas d'autres titres que ceux nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

La Société n'ayant pas procédé à une enquête d'identification des titres au porteur, elle ne connaît pas de façon exacte le nombre de ses actionnaires.

9.4. Evènements survenus sur le capital depuis le 31 décembre 2009

Néant.

9.5. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2009

Les actionnaires ont voté plusieurs résolutions autorisant l'émission de capital.

Assemblée générale mixte du 9 septembre 2008

L'assemblée générale mixte du 9 septembre 2008 a mis fin, pour les fractions non utilisées, à plusieurs délégations accordées au directoire par l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2006 et par l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007.

L'assemblée générale mixte du 9 septembre 2008 a autorisé le directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de salariés ou de mandataires sociaux tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions précisées par l'article L.225-180 du Code de commerce, des options de souscription d'actions nouvelles de la société à émettre et/ou des options d'achat d'actions de la société provenant d'un rachat effectué par la société conformément à l'article L.225-208 du Code de commerce, ou à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre total des options consenties et non encore exercées ne pouvant donner droit à un nombre d'actions supérieur à 6 % du capital existant au moment de l'attribution des options, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des bénéficiaires d'options.

Cette autorisation, qui a été accordée pour une période de 38 mois à compter du jour de l'assemblée, met fin à celle décidée lors de l'assemblée générale du 27 mars 2006 dans sa quatrième résolution, pour la fraction d'autorisation non utilisée à la date de la présente assemblée.

Le 15 septembre 2008, le Directoire a fait usage de cette autorisation en consentant 520 000 options d'achat au titre du plan d'options d'achat mis en place le même jour;

En application des conditions du plan, 436 000 options d'achats au titre de ce plan ont fait l'objet d'une annulation en 2008.

9.6. Titres de capital potentiel au 31 décembre 2009

Il n'existe pas de titres de capital potentiel au 31 décembre 2009, à l'exception des programmes d'attribution des 60 373 options de souscription d'actions mentionné dans le paragraphe 5.6 ci-dessus.

La dilution potentielle maximale du capital résultant de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital est la suivante au 31 décembre 2009 :

- Nombre de titres : 10 468 202.
- Nombre d'options de souscription d'actions restant à lever : 60 373.
- Dilution potentielle maximale : $(1 - (10\,468\,202 / (10\,468\,202 + 60\,373))) \times 100 = 0,6\%$.

9.7. Pactes d'actionnaires et conventions d'actionnaires au 31 décembre 2009

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni convention liant les actionnaires au 31 décembre 2009.

9.8. Programme d'achat par la société de ses propres actions au 31 décembre 2009

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la Société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce. Faisant usage de cette autorisation, le Directoire a mis en œuvre un programme de rachat d'actions à partir du 11 avril 2006 et jusqu'au 27 septembre 2007, via un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI approuvée par l'AMF, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, et confié à Oddo Corporate Finance. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L.225-209 et suivants du Code de commerce. Cette nouvelle autorisation n'a pas été mise en œuvre par le directoire au cours de l'exercice écoulé.

La Société a affecté 200 milliers d'euros pour la mise en œuvre du contrat et les frais de négociation ont été de 25 milliers d'euros sur l'exercice 2007. Aucune facture n'a été comptabilisée au titre des frais de négociation de l'exercice 2009.

Au 31 décembre 2009, la Société détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 66 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2009 au titre du contrat de liquidité.

9.9. Evolution de l'actionariat sur trois ans

	31 décembre 2009		31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	En % du capital	En % des droits de vote (*)	En % du capital	En % des droits de vote (*)	En % du capital	En % des droits de vote (*)
SFR	97,94	98,72%	-	-	-	-
Neuf Cegetel.....	-	-	64,31	76,51	63,61	74,44
Public	1,96%	1,22%	35,59	23,42	36,29	25,49
Autocontrôle.....	0,10%	0,06%	0,10	0,07	0,10	0,07
Total	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(a) Les droits de vote présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés avant élimination des actions privées de droit de vote (actions auto-détenues).

9.10. Contrôle de la société

A la date d'établissement du présent document, SFR contrôle la Société.

10. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Cotation

La société SFCM a été inscrite sur le marché Hors Cote de la Bourse de Paris au mois de février 1995 et introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 10 avril 1996.

Les actions SFCM sont actuellement cotées sur Euronext Paris (compartiment C) : code ISIN FR0000053456. La société SFCM n'est cotée sur aucune autre place financière.

Evolution du cours de bourse sur les 18 derniers mois

	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Volume titres en	Volume en capitaux (en milliers d'euros)	Cours moyen (en euros)
Septembre 2008	6,49	4,21	72 189	395	5,48
Octobre 2008	4,98	2,66	135 987	522	3,75
Novembre 2008	4,97	3,02	263 445	1 148	3,94
Décembre 2008	4,82	4,40	378 090	1 766	4,60
Janvier 2009	5,05	4,79	338 853	1 645	4,86
Février 2009	5,05	4,86	111 864	558	4,95
Mars 2009	4,94	4,88	34 333	168	4,90
Avril 2009	-	-	-	-	-
Mai 2009	-	-	-	-	-
Juin 2009	-	-	-	-	-
Juillet 2009	-	-	-	-	-
Août 2009	-	-	-	-	-
Septembre 2009	-	-	-	-	-
Octobre 2009	6,69	5,60	1 365 086	8 872	6,46
Novembre 2009	6,55	5,60	21 233	137	6,46
Décembre 2009	6,50	6,50	7 468	49	6,50
Janvier 2010	6,50	5,57	2 176	13	6,07
Février 2010	6,19	4,59	11 514	63	5,23

Source : Euronext

Par un communiqué publié le 13 mars 2009, l'AMF a annoncé la suspension de la cotation des actions de la Société. La cotation a repris en octobre 2009.

11. DIVIDENDES

Distributions de dividendes au titre des trois précédents exercices

Années	Montants nets (en euros)
31.12.2006	4 733 635
31.12.2007	2 993 217
31.12.2008	Néant

Evolution des dividendes par action sur 5 ans

En euros	2005	2006	2007	2008	2009
Dividende net attribué à chaque action	0,50 (*)	0,50 (*)	0,30 (*)	0,00	0,00

(*) : dividende payable soit en numéraire, soit en action.

12. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2009, qui s'élève à 11 121 euros, au poste Report à nouveau qui présenterait alors un solde débiteur de 95 316 175,81 euros.

13. CONVENTIONS

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L.225-86 du Code de commerce.

14. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente réunion.

CONCLUSIONS

Nous vous demandons de réserver un vote favorable aux résolutions qui vous sont présentées et donner quitus aux membres du Directoire pour l'exercice écoulé.

Le projet des résolutions est joint au présent rapport.

Le Directoire

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS En euros	2005	2006	2007	2008	2009
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 271 658	9 467 269	9 977 389	10 468 202	10 468 202
Augmentation en cours	-	-	-	-	-
Nombre des actions ordinaires existantes	9 271 658	9 467 269	9 977 389	10 468 202	10 468 202
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	356 959	407 385	348 316	331 656	60 373
- pour l'attribution d'actions gratuites	461 136	461 136	-	-	-
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 244 020	3 532 528	3 985 722	3 692 050	745 732
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	911 032	3 901 282	2 115 616	(104 150 018)	(11 135 525)
Impôts sur les bénéfices	(1 127 718)	(1 339 015)	(2 338 446)	18 105	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	895 997	2 147 426	2 549 954	(95 312 156)	(11 121)
Résultat distribué	4 635 829	4 733 635	2 993 217	-	-
3. RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,22	0,55	0,45	(9,95)	(1,06)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	0,10	0,23	0,26	(9,10)	(0,001)
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,50	0,30	-	-
4. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	255 286	322 719	352 719	118 859	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	-	-	-	-	-

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil de Surveillance à l'honneur de vous présenter son rapport sur la mission que lui confère la loi tant en ce qui concerne le contrôle de votre Directoire durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 qu'en ce qui concerne les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport de gestion du Directoire exposant l'activité de la Société et de ses filiales, désormais cédées, au cours dudit exercice et les résultats en découlant.

Vous allez entendre également la lecture des rapports des commissaires aux comptes vous donnant, dans le cadre de leur mission, toutes explications utiles sur les comptes annuels et consolidés et le bilan dont ils vous ont certifié la régularité et la sincérité, ainsi que sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.

En ce qui nous concerne, la loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice écoulé ; nous ne pouvons que confirmer les termes dudit rapport.

Votre Directoire nous a tenus informés périodiquement des opérations effectuées et de leurs résultats.

Nous ne pouvons donc que vous engager à approuver les comptes annuels et consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Le Conseil de Surveillance

CONTROLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne (article L.225-68 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société Financière de Communication et du Multimedia (ci-après la « Société » ou « SFCM »).

1. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

En accord avec les principes du gouvernement d'entreprise et en tenant compte des recommandations du rapport AFEP / MEDEF (ce rapport peut notamment être consulté sur le site internet du Medef : www.medef.fr), SFCM est géré par un Conseil de Surveillance et un Directoire assistés de trois comités spécialisés.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent rapport précise quelles dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ont été écartées.

1.1. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

Conseil de Surveillance de la Société au 31 décembre 2009

		Date de nomination	Fin de mandat	Date de naissance
Président	Pierre Trotot	15 avril 2008	AGO statuant sur les comptes annuels 2014	09/02/1954
Membre	Frank Esser	16 octobre 2006	AGO statuant sur les comptes annuels 2011	05/09/1958
Membre	Richard Lalande	30 juin 2009	AGO statuant sur les comptes annuels 2014	01/03/1948

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 9 reprises au cours de l'exercice 2009. Le taux moyen de présence a été de 78% des membres du Conseil de Surveillance.

Les changements intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice écoulé sont rappelés au point 5.1.1 du rapport de gestion.

Directoire de la Société au 31 décembre 2009

		Date de première nomination	Fin de mandat	Date de naissance
Président	Corinne Van Butsele	10 avril 2009 (Membre)/21 juillet 2009 (Président)	10 avril 2013	1 ^{er} /09/1966
Membre	Azim Mitha	25 janvier 2007	10 avril 2013	04/09/1951
Membre	Isabelle Tanguy	12 novembre 2009	10 avril 2013	15/06/1973

Le Directoire a tenu 7 réunions au cours de l'exercice 2009. Le taux moyen de présence a été de 96% des membres du Directoire.

Les changements intervenus dans la composition du Directoire au cours de l'exercice écoulé sont rappelés au point 5.1.1 du rapport de gestion.

Autres informations concernant les organes d'administration

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'au moins une action de la Société.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques.

Les mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les montants et les modalités d'attribution des rémunérations des organes de direction sont détaillés dans les notes 5.1.3 et 5.5 du rapport de gestion 2009.

Dispositions des recommandations AFEP / MEDEF non retenues par la Société

Les organes d'administration de la Société ne comportent aucun membre indépendant au sens du rapport AFEP / MEDEF, aucun membre élu par les salariés, ni aucun censeur.

Aucune évaluation des performances des organes d'administration n'a été mise en œuvre à ce jour.

Sauf indication contraire, les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six années, conformément aux statuts de la Société.

Limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Les membres du Directoire sont notamment en charge de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales ainsi que du système de reporting. Ils sont également responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Toutefois les décisions en relation avec les opérations suivantes doivent être préalablement autorisées par le Conseil de Surveillance :

- Tout investissement ou désinvestissement, y compris toute acquisition ou transfert d'actifs ou de toute participation de capital, par la société et ses filiales pour un prix excédant, en montant cumulé par exercice fiscal, quinze millions d'euros, ou s'il n'est pas prévu dans le programme d'investissement annuel, deux millions d'euros;
- Approbation des plans d'intéressement des dirigeants et employés, sur le fondement des recommandations du Comité des Ressources Humaines;
- Prêts, emprunts, découverts, nouvelles facilités bancaires pour un montant supérieur, en cumulé par exercice fiscal, à cinq millions d'euros ou s'ils ne sont pas prévus dans le budget consolidé annuel à deux millions d'euros;
- Création de toute sûreté (telle que, en particulier, nantissement, gage ou hypothèque), servitude, privilège sur tout actif important de la société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros et location ou cession de ces actifs ou de toute activité de la société ou de ses filiales pour un montant supérieur à deux millions d'euros ;
- Engagement de procédures et transactions sur des litiges portant sur un montant supérieur à un million d'euros.

1.2. Comité Stratégique, Comité d'Audit et Comité des Ressources Humaines

La Société dispose de trois comités spécialisés qui assistent le Directoire et le Conseil de Surveillance dans l'exercice de leurs missions, par voie de recommandations. Chacun de ces comités établit ses recommandations à la majorité de ses membres.

Les recommandations des comités sont présentées au Directoire qui les soumet à l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Tout membre du Directoire peut demander à l'un des comités de formuler des recommandations sur les questions relevant de leur compétence.

Comité Stratégique au 31 décembre 2009

Membres du Comité Stratégique	Principale fonction
Frank Esser	Président Directeur Général de SFR
Richard Lalande	Directeur Général Adjoint de SFR
Jean-Dominique Pit	Directeur de la Stratégie de SFR
Guillaume Boutin	Directeur Financier Adjoint de SFR
Yann Jaffré	Directeur Stratégie Produits Réseaux et Technologies de SFR

Le Comité Stratégique, composé de 5 membres, est responsable de l'établissement de recommandations sur :

- la stratégie de développement de la société et de ses filiales,
- les budgets annuels individuels et consolidés de la société et de ses filiales,
- les programmes d'investissement annuels de la société et de ses filiales,
- les plans commerciaux pluriannuels de la société et de ses filiales.

Le Comité Stratégique se réunit aussi souvent que l'intérêt des sociétés du groupe l'exige.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité Stratégique n'a émis aucun avis en 2009.

Comité d'Audit au 31 décembre 2009

Membres du Comité d'Audit	Principale fonction
Pierre Trotot	Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR
Florent de Cournaud	Direction Finances SFR
Blandine de Montlivault	Directeur de l'audit interne de SFR

Le Comité d'Audit, composé de 3 membres, a pour fonction de :

- travailler avec les commissaires aux comptes,
- analyser et vérifier les méthodes et procédures comptables appliquées par la société et ses filiales,
- analyser et contrôler l'application satisfaisante des contrôles internes et des procédures de compte-rendu d'information,
- rendre compte et faire des recommandations sur ce qui précède à la fois au moment des clôtures semestrielle et annuelle des comptes et à tout autre moment selon les besoins.

Des représentants de la direction générale et de la direction financière, ainsi que les commissaires aux comptes, participent aux séances du Comité d'Audit en qualité d'invités.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an afin d'examiner les comptes semestriels et annuels.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, le Comité d'Audit n'a émis aucun avis en 2009.

Comité des Ressources Humaines au 31 décembre 2009

Membres du Comité des Ressources Humaines	Principale fonction
Marie Christine Théron	DRH SFR
Denis Carlier	DRH SFR
Pierre Trotot	Directeur Général Délégué Finances & Administration de SFR

Le Comité des Ressources Humaines, composé de 3 membres, est chargé de l'établissement de recommandations sur la politique salariale et les autres avantages accordés au personnel (dont les options de souscription d'actions, les options d'achat d'actions et les attributions d'actions gratuites).

Le Comité des Ressources Humaines se réunit au moins une fois par an.

En raison de l'activité de la Société limitée à la gestion de sa trésorerie durant l'exercice écoulé, et de l'absence de personnel, le Comité des Ressources Humaines n'a émis aucun avis en 2009.

1.3 Conditions de participations des actionnaires aux Assemblées Générales

Les actionnaires sont convoqués et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les convocations peuvent être transmises par moyens électroniques sur accord préalable de l'actionnaire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit

d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Les procurations électroniques doivent être transmises jusqu'à 15 heures (heure de Paris) la veille de la réunion et pour les autres procurations trois jours au moins avant la réunion. Le Directoire a la faculté, pour toute assemblée, de réduire le délai ci-dessus, soit même de n'exiger aucune condition de délai. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire d'actions a toujours le droit de participer aux assemblées générales.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département ou au lieu indiqué dans la convocation.

Les actionnaires peuvent demander par écrit (support papier ou écrit électronique) à la société de leur adresser, le cas échéant par voie électronique, un formulaire de vote à distance. Cette demande doit être déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée générale, les votes à distance étant pris en compte dès lors qu'ils sont parvenus à la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques pourront être reçus jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

L'actionnaire qui a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder à tout moment tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré avant l'assemblée, la société invalide ou modifie en conséquence le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. La cession est notifiée à la société par l'intermédiaire financier teneur de compte.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1. Définition du contrôle interne et objectif du rapport

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Société Financière de Communication et du Multimedia ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et des filiales du groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable, financier et juridique. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Au 31 décembre 2009, le groupe est composé de la holding Société Financière de Communication et du Multimedia et de sa filiale algérienne (Jet Multimedia Algérie SPA) détenue à 60%.

Suivant acte en date du 24 février 2010, la Société a cédé la totalité des titres de Jet Multimedia Algérie SPA au profit de JM Groupe.

2.2. Description de l'environnement de contrôle interne

En 2009, la Société Financière de Communication et du Multimedia ne dispose plus de salariés.

Son activité est principalement constituée de :

- la gestion de la trésorerie,
- la gestion des baux (loyers, entretien, sécurité, etc.) refacturés à SFR et aux anciennes sociétés du groupe aujourd'hui cédées

Les acteurs du contrôle interne

Les membres du Directoire sont les principaux acteurs du contrôle interne de la Société.

Eléments propres au groupe

La filiale algérienne dispose de services commerciaux et de production.

Eléments externes au groupe

La tenue de la comptabilité, la gestion de la trésorerie et le support juridique sont assurés par les ressources et compétences mises à disposition de la société par le groupe SFR (excepté pour la filiale Algérienne) ; une convention de trésorerie a notamment été signée avec SFR.

Les éléments clés des procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle interne s'appuie sur la séparation des tâches et les délégations de pouvoirs accordées aux différents intervenants dans le cycle clients/fournisseurs associés aux baux en cours, sachant que les principaux engagements envers des tiers se traduisent in fine par la signature d'un membre du Directoire.

2.3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société

Organisation de la fonction comptable

Les fonctions comptabilités, consolidation, fiscalité et juridique de la Société sont désormais assurées par le groupe SFR.

La filiale algérienne dispose de services administratifs et comptables externes. Elle produit des comptes statutaires semestriels et annuels qui font l'objet d'une consolidation.

Les comptes sociaux de la Société font l'objet de contrôles par un cabinet d'audit pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du groupe SFR.

Moyens spécifiques affectés au contrôle interne

Le groupe Société Financière de Communication et du Multimedia ne disposant pas de moyens dédiés à l'audit interne, il a été décidé depuis l'exercice 2008 que le groupe Société Financière de Communication et du Multimedia est intégré dans le périmètre d'intervention de la Direction de l'Audit Interne du groupe SFR (auparavant intégré dans le périmètre d'intervention de la Direction de l'Audit Interne du groupe Neuf Cegetel).

3. PERSPECTIVES POUR 2010

SFR, l'actionnaire majoritaire a précisé, dans un projet d'Offre Publique de Retrait sur les actions SFCM déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2009, qu'il n'entendait pas développer une nouvelle stratégie ni une nouvelle politique industrielle, commerciale et financière pour la Société. SFCM n'a pas d'autre activité que la gestion de sa trésorerie.

Le système comptable a été migré en février 2010 sur le système comptable et financier du groupe SFR.

Dans ces conditions, pour l'exercice 2010, le contrôle interne sera axé essentiellement sur :

- le processus de gestion de trésorerie, avec la mise à jour des délégations de signatures et de pouvoirs,
- le cycle clients/fournisseurs associé aux baux en cours : refacturation à SFR et aux anciennes sociétés du groupe SFCM, aujourd'hui cédées.

Le Président du Conseil de Surveillance

Rapport des Commissaires aux Comptes (en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société Financière de Communication et du Multimedia et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Pfeuty

COMPTES CONSOLIDES

Comptes consolidés et annexes au 31 décembre 2009

A. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

1. Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires		-	-
Coûts des biens et services vendus		-	-
Frais de recherche et de développement		-	-
Frais commerciaux		-	-
Frais généraux	3.12	(979)	(3 398)
Autres produits et charges d'exploitation	3.12	(4)	2
Résultat opérationnel courant sur activité		(983)	(3 396)
Charges calculées sur stock-options et assimilés		-	-
Résultat opérationnel courant		(983)	(3 396)
Coûts de restructuration		-	-
Dépréciation du goodwill		-	-
Autres produits et charges opérationnels non courants		(3)	-
Résultat opérationnel		(986)	(3 396)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3.12	141	20
Produits d'intérêts des prêts	3.12	491	-
Coût de l'endettement financier brut		-	(621)
Coût de l'endettement financier net		632	(601)
Autres produits et charges financiers	3.12	323	(124)
Résultat avant impôts et mises en équivalence		(32)	(4 121)
Impôts		-	(17)
Quote-part du résultat net des stés mises en équivalence		-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(32)	(4 138)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	3.14	(217)	(52 230)
Résultat net		(249)	(56 368)
Résultat net - part du groupe		(161)	(56 254)
Résultat net - part des minoritaires		(88)	(114)
Résultat net - part du groupe par action avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)		(0,00)	(0,40)
Résultat net - part du groupe dilué par action avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)		(0,00)	(0,40)
Résultat net - part du groupe par action (en euros)		(0,02)	(5,50)
Résultat net - part du groupe dilué par action (en euros)		(0,02)	(5,50)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		10 457 996	10 230 023
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives		10 457 996	10 230 023

2. Bilan consolidé

<i>En milliers d'euros</i>			
ACTIF	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Goodwill		-	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Immobilisations corporelles	3.2	478	564
Titres mis en équivalence		-	-
Autres actifs financiers non courants	3.3	30 491	-
Impôts différés actifs	3.11	6 737	6 736
Total actifs non courants		37 706	7 300
Actifs courants et non courants en cours de cession	3.14	337	13 919
Stocks		-	-
Clients et comptes rattachés	3.4	874	1 311
Créances fiscales et sociales	3.5	2 048	1 895
Autres actifs courants	3.6	232	6 329
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	5 621	26 480
Total actifs courants		9 112	49 934
Total actif		46 818	57 234

<i>En milliers d'euros</i>			
PASSIF	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Capital social		10 468	10 468
Primes, réserves et autres		35 318	91 569
Résultat net - part du groupe		(161)	(56 254)
Capitaux propres - part du groupe		45 626	45 783
Capitaux propres - part des minoritaires		(86)	6
Capitaux propres	3.7	45 540	45 789
Provisions pour risques et charges non courantes		-	-
Dettes financières - part à plus d'un an		-	-
Impôts différés passifs		-	-
Dettes sur acquisition de titres - part à plus d'un an		-	-
Total passifs non courants			
Passifs courants et non courants en cours de cession	3.14	551	5 863
Provisions pour risques et charges courantes		-	-
Dettes / acquisition de titres - part à moins d'un an		-	-
Dettes financières - part à moins d'un an	3.8	114	58
Comptes bancaires créditeurs	3.8	189	4
Fournisseurs et comptes rattachés	3.9	422	3 050
Dettes d'impôt sur les sociétés		-	2 458
Autres dettes fiscales et sociales		1	12
Autres dettes courantes		-	-
Total passifs courants		1 278	11 445
Total passif		46 818	57 234

3. Tableau des flux de trésorerie consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net		(249)	(56 368)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(217)	(52 230)
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(32)	(4 138)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations		81	129
Dotations nettes aux provisions (hors provisions liées au BFR)		(37)	-
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés		-	-
Produits et charges calculés liés aux dettes de complément de prix (earn out)		-	128
Résultats sur cessions		3	85
Quote-part de résultats liés aux sociétés mises en équivalence		-	-
Capacité d'autofinancement après impôt		15	(3 796)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)		-	17
Capacité d'autofinancement avant impôt		15	(3 779)
Impôts versés		(2 459)	(22)
Variation du besoin en fonds de roulement		-	-
- variation des stocks		-	-
- variation des créances		259	(637)
- variation des dettes		(2 547)	1 397
Autres variations liées aux flux d'exploitation		-	-
Flux de trésorerie générés par les activités arrêtées ou en cours de cession		(48)	9 131
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(4 779)	6 090
Décaissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles		(2)	(16)
Encaissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles		114	112
Encaissements liés aux immobilisations financières (titres non consolidés)		34	47
Variation des prêts, cautions et avances consentis		(30 459)	(6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-	-
Incidence des variations de périmètre	3.13	13 998	22 033
Flux de trésorerie liés aux investissements dans les activités en cours de cession		(88)	(6 786)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(16 403)	15 384
Augmentations de capital en numéraire		-	-
Dividendes versés en numéraire		-	(571)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts / dettes financières		-	40
Remboursements d'emprunts / dettes financières		-	(3 015)
Autres flux nets liés aux opérations de financement		-	(43)
Flux de trésorerie liés au financement des activités arrêtées ou en cours de cession		-	166
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-	(3 423)
Incidence des variations des cours des devises		138	(312)
Trésorerie nette de clôture des entités en cours de cession		-	(2 022)
Augmentation (diminution) de la trésorerie		(21 045)	15 717
Trésorerie nette à l'ouverture		26 476	10 759
Trésorerie nette à la clôture		5 432	26 476
Disponibilités		1	61
Comptes courants financiers		5 620	26 419
Concours bancaires courants créditeurs		(189)	(4)
Composants de la trésorerie nette à la clôture		5 432	26 476
Montant des intérêts payés au cours de la période (y compris les intérêts de crédit-bail)		(141)	521

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)	Actions ordinaires		Primes d'émission	Réserves (2)	Titres d'autocontrôle	Gains et pertes enregistrés directement dans les capitaux propres (3)	Ecart de conversion	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social (1)								
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	9 977 389	9 977	116 712	(24 816)	(101)	315	1 515	103 602	51	103 653
<i>Dividendes versés</i>	-	-	-	(2 991)	-	-	-	(2 991)	-	(2 991)
<i>Autres opérations avec les actionnaires</i>	490 813	491	1 898	(660)	-	(66)	-	1 663	(5)	1 658
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires	490 813	491	1 898	(3 651)	-	(66)	-	(1 328)	(5)	(1 333)
<i>Dividendes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)
<i>Autres opérations avec les intérêts minoritaires</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	93	93
Dividendes et autres opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	82	82
<i>Résultat net</i>	-	-	-	(56 254)	-	-	-	(56 254)	(114)	(56 368)
<i>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	(237)	(237)	(8)	(245)
Charges et produits comptabilisés sur la période (3)	-	-	-	(56 254)	-	-	(237)	(56 491)	(122)	(56 613)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	10 468 202	10 468	118 610	(84 721)	(101)	249	1 278	45 783	6	45 789
<i>Dividendes versés</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Acompte sur dividende</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres opérations avec les actionnaires</i>	-	-	-	1 274	-	-	-	1 274	-	1 274
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires	-	-	-	1 274	-	-	-	1 274	-	1 274
<i>Dividendes</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres opérations avec les intérêts minoritaires</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes et autres opérations avec les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Résultat net</i>	-	-	-	(161)	-	-	-	(161)	(88)	(249)
<i>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	(1 270)	(1 270)	(4)	(1 274)
Charges et produits comptabilisés sur la période (3)	-	-	-	(161)	-	-	(1 270)	(1 430)	(92)	(1 522)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	10 468 202	10 468	118 610	(83 608)	(101)	249	8	45 626	(86)	45 540

(1) Le capital social s'élève à 10 468 202 euros

(2) Inclut le résultat net

(3) Détail dans l'état de résultat global

5. Etat de résultat global

Etat de résultat global

(en milliers d'euros)	Exercices clos le 31 décembre	
	2009	2008
Résultat net	(249)	(56 368)
Ecarts de conversion	(1 274)	(245)
Instruments financiers liés à la couverture de change	-	-
Instruments financiers liés à la couverture de taux	-	-
Autres	-	-
Impôt sur les autres éléments du résultat global	-	-
Gains/Pertes latents nets	(1 274)	(245)
Ecart de réévaluation des actifs	-	-
Autres impacts sur les réserves	-	-
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(1 274)	(245)
Résultat global	(1 522)	(56 613)
<i>Dont</i>		
Résultat global, part du groupe	(1 430)	(56 491)
Intérêts minoritaires	(92)	(122)

B. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

SFCM est une société anonyme domiciliée 75 cours Emile Zola – 69100 Villeurbanne, dont les titres sont cotés sur le marché Euronext Paris (compartiment C) - ISIN : FR0000053456.

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Directoire du 26 avril 2010.

Ces comptes consolidés annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010

1. Faits marquants

Rappel des opérations intervenues sur le deuxième semestre 2008

SFCM a signé deux protocoles d'accord en novembre et en décembre 2008 :

Cession par SFCM du Pôle Edition et International à Jet Multimedia Group, société détenue à parité par le fonds d'investissements 21 Centrale Partners et d'anciens dirigeants de SFCM :

Les principales caractéristiques de la transaction sont décrites ci-après :

- Protocole d'accord signé en date du 28 novembre 2008.
- Cession en trois volets :
 - cession effective le 19 décembre 2008 de l'ensemble des entités du Pôle Edition et International (autres que les entités polonaises, algérienne et tunisienne) après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités françaises en matière de concentration obtenu le 19 décembre 2008.
 - cession effective le 10 février 2009 des entités polonaises après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration. Cet accord a été donné en date du 3 février 2009.
 - cession devant intervenir au cours du premier semestre 2009 des entités algérienne et tunisienne après la fin du délai de préemption existant au bénéfice des actionnaires actuels.
- Prix de cession : 20 millions d'euros.
- Modalités de règlement : 50% au comptant le 19 décembre 2008 et le solde payable sur 6 ans à compter du 19 décembre 2008 au titre d'un crédit-vendeur.
- Ajustement de prix : aucun ajustement mis en œuvre au titre des clauses d'ajustement de prix lié à la trésorerie prévues au protocole d'accord.
- Aucune garantie d'actif et de passif.

Cession par SFCM de la société JMF (ex Jet Multimedia France) à SFR :

Les principales caractéristiques de la transaction sont décrites ci après :

- Protocole d'accord signé en date du 19 décembre 2008.
- Condition suspensive : cession par SFCM du Pôle Edition et International (à l'exception des sociétés polonaises) à des tiers investisseurs. Cette condition a été levée (cf. supra).
- Réalisation : cession effective le 19 décembre 2008.
- Prix de cession : 28,8 millions d'euros.
- Modalités de règlement : au comptant à la date de réalisation.

- Ajustement de prix : la clause d'ajustement du prix lié à la trésorerie a été appliquée conformément au protocole d'accord, majorant le prix de cession d'un montant de 0,1 million d'euros. Le prix de cession total est donc d'un montant de 28,9 millions d'euros.

Opérations intervenues au cours de l'exercice 2009

Cession des entités polonaises et tunisienne

La cession des entités polonaises est intervenue le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

La cession de la filiale tunisienne est intervenue en date du 28 mai 2009.

La cession de la filiale algérienne est en cours de réalisation au 31 décembre 2009. Les formalités administratives relatives à la cession à Jet Multimedia Group sont en cours de régularisation.

Offre publique de retrait

Dans sa séance du 22 septembre 2009, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique de retrait modifié visant les actions de la Société Financière de Communication et du Multimedia (anciennement dénommée Jet Multimedia) (ci-après la « Société »), déposé en application de l'article 236-6 du règlement général par Natixis, agissant pour le compte de la société Neuf Cegetel à laquelle s'est substituée la société SFR. L'initiateur SFR s'est engagé irrévocablement à acquérir, au prix modifié de 6,50 € par action, la totalité des actions de la Société existantes non détenues par lui, soit 3 725 635 actions représentant 35,59% du capital de la Société, étant précisé que l'offre visait notamment les 230 568 actions gratuites attribuées mais ne visait pas les 10 206 actions auto-détenues par la Société, qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre. L'offre portait également sur l'ensemble des actions de la Société susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de la Société.

Le 3 novembre 2009, Euronext Paris SA et Natixis ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la Société, soit du 1er au 28 octobre 2009 inclus, la société SFR, a acquis 2 132 313 actions dans le cadre de la semi-centralisation et 1 362 037 actions par achats sur le marché, soit au total 3 494 350 actions de la Société au prix de 6,50 € par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, SFR détenait ainsi 10 226 711 actions représentant 16 379 981 droits de vote de la Société (1), soit 97,69% du capital et au moins 98,55% des droits de vote de cette société (2).

Le 18 décembre 2009, la société Jet Multimedia a changé sa dénomination sociale en « Société Financière de Communication et du Multimedia ».

Au 31 décembre 2009, SFR détient 10 252 773 actions de Société Financière de Communication et du Multimedia, représentant 97,94% du capital (source CACEIS / SG).

(1) Hors actions auto détenues par la société Jet Multimedia (soit 10 206 actions) qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre.

(2) Sur la base d'un capital composé de 10 468 202 actions représentant au plus 16 814 722 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés annuels ont été préparés sur la base des règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation définies par le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009.

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par la norme IAS1 :

- conformité à l'intégralité des normes IFRS applicables,
- permanence des méthodes et des présentations,
- continuité de l'exploitation,
- matérialité de l'information,
- image fidèle,
- information comparative,
- règle de compensation.

SFCM a appliqué les amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », liés à la présentation des états financiers, notamment des capitaux propres ; cette norme limite les éléments comptabilisés directement en capitaux propres et requiert, la présentation d'un nouvel état qui regroupe :

- le compte de résultat de l'exercice antérieur,
- les charges et produits précédemment enregistrés en capitaux propres qui constituent les autres éléments du résultat global.

SFCM a décidé de présenter, en plus de son compte de résultat par destination, un second état présentant l'impact des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres. Dans les comptes consolidés présentés ici, cet état est nommé « Etat de résultat global ».

Les autres normes d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2009 (IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et IAS 23 « Coûts d'emprunts ») n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations approuvées à la date de clôture annuelle et qui entreront en vigueur après cette date (il s'agit essentiellement des normes IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels »).

Les règles spécifiques liées à l'établissement des comptes consolidés annuels sont présentées ci-après.

2.1. Estimations et hypothèses

Le groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe. Le principal élément concerné par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses concerne les actifs d'impôts différés.

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables.

2.2. Modifications apportées aux comptes des périodes précédentes

Les modifications concernent le traitement de la cession du Pôle Edition et International et de la filiale JMF (ex Jet Multimedia France), conformément à la norme IFRS5.

Principes de présentation des activités arrêtées ou en cours de cession

Les activités arrêtées ou en cours de cession répondent aux critères suivants :

- elles sont disponibles en vue de leur vente immédiate dans leur état actuel,
- leur vente est hautement probable,
- la vente doit être conclue dans un délai d'un an à compter de leur classification en activités destinées à la vente.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les activités arrêtées ou en cours de cession font l'objet de règles spécifiques de comptabilisation et de présentation dans les états financiers consolidés, dès lors que les impacts sont jugés significatifs :

- au compte de résultat consolidé, pour chacune des périodes présentées, la rubrique "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" comprend la somme :

- du résultat net d'impôt des filiales concernées par l'opération de cession, déterminé conformément aux procédures de consolidation énoncées par IAS 27, jusqu'à la date de cession effective. Par simplification, le résultat de l'ensemble des filiales cédées a été pris en compte jusqu'au 31 décembre 2008 : en effet, la cession effective est intervenue fin décembre 2008 pour l'ensemble des filiales, à l'exception des filiales polonaises, algérienne et tunisienne, pour lesquelles les conditions suspensives n'étaient pas levées.
- du résultat de cession des filiales dont la cession est effective.
- du profit ou de la perte après impôt résultant de l'évaluation à la juste valeur des activités arrêtées ou en cours de cession (cf. infra), diminuée des coûts de cession.
- les années comparatives présentées ont été retraitées selon les règles définies ci-dessus.

Hormis le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, le compte de résultat consolidé présente les données financières de l'unique entité qui n'est ni cédée, ni en cours de cession : SFCM. Ces données sont présentées après avoir neutralisé les transactions intragroupes entre toutes les entités du périmètre de consolidation (y compris les transactions avec les entités cédées jusqu'à la date de cession), conformément au processus classique de consolidation.

- dans le bilan consolidé :
 - déconsolidation des filiales dont la cession est effective sur l'année.
 - présentation des actifs et passifs des filiales en cours de cession sur deux lignes distinctes à l'actif et au passif consolidés : "Actifs courants et non courants en cours de cession" et "Passifs courants et non courants en cours de cession".
- dans le tableau de flux de trésorerie consolidés :
 - présentation distincte des flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des filiales cédées ou en cours de cession.
 - de la même manière qu'au compte de résultat, les flux de trésorerie sont présentés après avoir neutralisé les flux de trésorerie intragroupe, conformément au processus classique de consolidation.
- règle spécifique d'évaluation des filiales en cours de cession :
 - évaluation des actifs et passifs dont les règles d'évaluation ne sont pas visés par la norme IFRS 5 (clients, stocks,...) selon les normes correspondantes,
 - puis application des règles spécifiques de la norme IFRS 5 : constatation d'une dépréciation globale égale à la différence entre le prix de cession et l'actif net de ces filiales. La dépréciation est imputée par ordre de priorité sur les goodwills, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et l'actif circulant.
- La rubrique du compte de résultat "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" est également détaillée comme suit :
 - les produits, les charges, et le profit ou la perte avant impôt des activités en cours de cession.
 - l'effet d'impôt sur le résultat associé.
 - le profit ou la perte résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession, des activités destinées à être cédées.
 - l'effet d'impôt sur le résultat associé.

2.3. Méthodes de consolidation

Les entreprises placées sous le contrôle exclusif (direct ou indirect) de SFCM sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif existe dès lors que le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les participations dans les entreprises contrôlées conjointement (joint-venture, ...) sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint existe dès lors que le groupe partage avec une autre société le contrôle d'une activité économique en vertu d'un accord contractuel sans qu'aucune des sociétés ne détienne de contrôle exclusif ou d'influence notable.

Les entreprises dans lesquelles le groupe détient une influence notable, sans exercer de contrôle, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Les entreprises dans lesquelles le groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

La liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3.1.

Les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre. Les transactions entre les sociétés du groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne, ...) sont éliminées, soit globalement dans le cadre des sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, soit proportionnellement dans le cas où les transactions concernent des sociétés sous contrôle conjoint.

2.4. Méthodes de conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes consolidés du groupe est l'euro.

Conversion des transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les éléments exprimés en devises concernant les sociétés étrangères sont convertis comme suit :

- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice,
- les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture, à l'exception du capital et des réserves qui sont maintenus au cours historique,
- les différences résultant de ces conversions sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres (écarts de conversion). Les écarts de conversion sont constatés en compte de résultat lors de la cession de la filiale.

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constatées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et autres coûts directement attribuables à l'actif).

Le groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs.

La mise en œuvre de l'approche par les composants n'a pas d'impact dans le groupe, compte tenu de la nature des actifs concernés.

La valeur nette inscrite au bilan correspond au coût d'entrée initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeurs constatées.

La base amortissable des actifs corporels correspond au coût d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'ayant été identifiée.

Les actifs corporels sont amortis linéairement en fonction de la durée d'utilisation attendue par le groupe, soit :

- Agencements des locaux : 7 à 10 ans,
- Mobilier et matériel de bureau : 7 à 10 ans.

2.6. Clients

Les créances clients sont valorisées à la juste valeur qui dans le cas du groupe est proche de la valeur nominale. Une dépréciation est constatée le cas échéant lorsque les flux de règlement attendus sont inférieurs à la valeur comptable d'origine de la créance. Les critères de détermination de la dépréciation prennent notamment en compte l'ancienneté des créances, l'existence de litiges ou la situation financière des clients.

2.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constituée de la trésorerie immédiatement disponible (comptes bancaires, caisse ...). Les comptes courants associés sont également considérés comme des éléments constitutifs de la trésorerie, et sont présentés comme tels au bilan consolidé.

2.8. Imposition

Impôt exigible

La charge d'impôt sur le résultat, au titre de l'année 2009, est calculée en appliquant au résultat avant impôt des sociétés, le taux d'impôt estimé calculé sur une base annuelle. Cette estimation tient compte de l'utilisation des déficits fiscaux reportables. Le calcul est effectué en prenant en compte les taux d'impôt applicables aux différentes catégories de revenus (taux de droit commun, taux réduit,...).

Impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs consolidés (à l'exception des écarts d'acquisition). Ils sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté ou quasiment voté applicable à la période de reversement attendue.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement évaluée à partir d'éléments prévisionnels.

Au sein d'une même entité fiscale (société, groupe d'intégration fiscale), les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, dès lors que l'entité fiscale a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés calculés sur des éléments directement enregistrés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.9. Ventilation des charges

Le groupe a opté pour une présentation des charges opérationnelles par fonction. Les charges ont été ventilées dans les rubriques suivantes :

- Coûts des biens et services vendus,
- Frais de recherche et de développement,
- Frais commerciaux,
- Frais généraux,
- Autres produits et charges d'exploitation.

Les charges calculées sur stock-options et assimilés (IFRS 2) sont présentées de manière séparée dans une rubrique spécifique du compte de résultat.

La rubrique « Autres produits et charges d'exploitation » est constituée du résultat de change sur les opérations commerciales.

La rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Les montants significatifs, tels que les coûts nets de restructuration, sont présentés distinctement dans le compte de résultat.

2.10. Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net – part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice après neutralisation des actions auto-contrôle.

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net – part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice après neutralisation des actions d'auto-contrôle et avec prise en compte du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Un résultat par action est présenté pour le résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

2.11. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte (en partant du résultat net).

Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

L'incidence nette des variations de périmètre est présentée dans une rubrique spécifique des flux liés aux opérations d'investissement. Elle prend en compte le prix d'acquisition payé et la trésorerie nette acquise, ainsi que le prix de cession encaissé et la trésorerie nette cédée.

2.12. Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable.
Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque l'impact est jugé significatif.

2.13. Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe.

- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.
- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».
Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers courants et non courants (exemple : dépôts et cautionnements, comptes de séquestre). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.
- Actifs disponibles à la vente : ils correspondent à des titres d'une société cotée. Les variations de juste valeur sont constatées en « Autres éléments du résultat global ». Les pertes de valeur sont constatées en « Autres produits et charges financiers » lorsqu'elles sont considérées comme durables.
- Instruments dérivés : Les dérivés sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en autres actifs et autres dettes d'exploitation courants. Les variations de juste valeur des contrats de couverture des flux de trésorerie sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat pour la partie non efficace, lorsque l'impact est significatif. Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

3. Notes sur les états financiers consolidés

3.1. Liste des sociétés consolidées

SFCM (Holding) : société consolidante

Nom des sociétés	Note	Mode de consolidation	Siège social	31.12.2009		31.12.2008	
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Avantis Sa	(1)	IG	Varsovie – Pologne	-	-	100	100
Emisja Zoo	(1)	IG	Varsovie – Pologne	-	-	97,5	97,5
Interpunkt Zoo	(1)	IG	Varsovie - Pologne	-	-	100	100
Jet Multimédia Tunisie Sa	(2)	IP	Tunis - Tunisie	-	-	49	49
Jet Multimédia Algérie Sa	(3)	IG	Alger - Algérie	60	60	60	60

(1) : sociétés dont la cession a été effective le 10 février 2009 après la levée des conditions suspensives liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration.

(2) : société dont la cession est intervenue en date du 28 mai 2009.

(3) : société dont la cession est en cours de réalisation au 31 décembre 2009. Les formalités administratives relatives à la cession à Jet Multimedia Group sont en cours de régularisation. La cession de Jet Multimedia Algérie sera effective en 2010.

IG : intégration globale.

IP : intégration proportionnelle.

3.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	704	(226)	478	564
Total	704	(226)	478	564
<i>dont crédit-bail</i>	-	-	-	-

Valeurs brutes	Ouverture	Acquisitions	Diminutions	Ecart de conversion	Sorties de périmètre	Reclassement IFRS 5	Clôture
Constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	713	-	(9)	-	-	-	704
Total	713	-	(9)	-	-	-	704
<i>dont crédit-bail</i>	-	-	-	-	-	-	-

Amortissements et dépréciations	Ouverture	Dotations	Diminutions	Ecart de conversion	Sorties de périmètre	Reclassement IFRS 5	Clôture
Constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	149	81	(4)	-	-	-	226
Total	149	81	(4)	-	-	-	226
<i>dont crédit-bail</i>	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2009, les immobilisations corporelles sont essentiellement constituées d'agencements de locaux techniques et administratifs.

3.3. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	31.12.2009	Échéance	
		Inférieure à 1 an	De 1 an à + de 5 ans
Prêts	30 000	-	30 000
Intérêts sur prêts	491	491	-
Total	30 491	-	30 000

Les autres actifs financiers non courants correspondent au prêt de SFCM en faveur de SFR pour un montant de 30 millions d'euros rémunéré au taux de 3,20% (sur une base de 360 jours). Les intérêts relatifs à l'année 2009 s'élèvent à 491 milliers d'euros et sont payables annuellement.

Ledit prêt est à échéance du 1^{er} juillet 2012.

3.4. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs brutes	Dépréciations
Valeur brute	941		1 378	
Dépréciation	(67)		(67)	
Valeur nette	874		1 311	

L'ensemble des créances clients et des comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

3.5. Créances fiscales et sociales

Elles sont essentiellement composées du crédit de TVA pour un montant de 1 991 milliers d'euros.

3.6. Autres actifs courants

En milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	50	-	50	83
Créances immobilisées à court terme et autres débiteurs divers	181	-	181	174
Créances sur cessions d'immobilisations	-	-	-	6 072
Total	232	-	232	6 329

Au 31/12/2008, les créances sur cessions d'immobilisations sont essentiellement constituées du crédit vendeur relatif à la cession du pôle Edition et International. Le crédit vendeur a été soldé intégralement fin juillet 2009.

3.7. Capitaux propres

a) Evolution de la composition du capital social et des primes

Au 31 décembre 2009, le capital social de SFCM s'élève à 10 468 202 euros divisé en 10 468 202 actions de 1 euro (nominal entièrement libéré).

L'évolution du capital et des primes de la société SFCM au cours de l'année 2009 est retracée dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Valeur nominale	Nombre d'actions	Prime d'émission ou d'apport	Capital social
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2008	1 €	10 468 202	118 610 368	10 468 202
Flux de l'année 2009		-	-	-
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2009	1 €	10 468 202	118 610 368	10 468 202

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

b) Dividendes versés en 2009

Aucun dividende n'a été versé en 2009.

c) Prévision de versement de dividendes en 2010

Aucun versement de dividende ne sera proposé à l'Assemblée Générale.

d) Actions de préférence

De même qu'au 31 décembre 2008, il n'existe pas d'actions de préférence au 31 décembre 2009.

e) Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, sachant que tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double.

Répartition des actions entre droit de vote simple et droit de vote double	31.12.2009	31.12.2008
Actions à droit de vote simple (*)	4 121 682	4 623 222
Actions à droit de vote double	6 346 520	5 844 980
Total des actions en fin de période	10 468 202	10 468 202

(*) dont 10 206 actions auto-détenues privées de droit de vote

f) Actions potentielles

Les titres de capital potentiel au 31 décembre 2009 sont constitués des 60 373 options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le tableau suivant :

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2009	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6
	OSA	OAA	OSA	OSA	OSA	OAA
Date d'Assemblée	05.05.03	05.05.03	05.05.03	05.05.03	27.03.06	09.09.08
Date du Directoire	04.07.03	04.07.03	03.11.03	09.05.05	22.06.06	15.09.08
Nombre total d'options autorisées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options initialement accordées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options accordées après réajustement (*)	238 574	802 312	62 961	31 123	63 657	520 000
Date d'expiration	03.07.09	03.07.09	02.11.09	08.05.11	21.06.12	15.09.15
Prix d'exercice initial (en euro)	11,51	11,51	14,51	18,30	16,65	5,70
Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)	10,97	10,97	13,83	17,44	16,19	5,70
Nombre d'options levées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2009	238 574	802 312	62 961	20 627	13 780	436 000
Nombre d'options restant à lever au 31.12.2009	-	-	-	10 496	49 877	84 000

(*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).

(**) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options,...

OSA : options de souscription d'actions

OAA : options d'achat d'actions

Conformément aux dispositions régissant les modalités de transition aux normes IFRS, seuls les plans attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1^{er} janvier 2005 ont fait l'objet d'un retraitement en normes IFRS. Les plans concernés sont les plans OSA n°4 et n°5 et le plan OAA n°6 (retraitement non significatif).

Aucune charge calculée sur stock-options et assimilés n'a été constatée au 31 décembre 2009.

g) Programme de rachat d'actions propres

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Faisant usage de cette autorisation, le directoire a mis en œuvre un programme de rachat d'actions à partir du 11 avril 2006 et jusqu'au 27 septembre 2007, via un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI approuvée par l'AMF, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, et confié à Oddo Corporate Finance. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette nouvelle autorisation n'a pas été mise en œuvre par le directoire au cours des exercices 2007, 2008 et 2009.

Au 31 décembre 2009, SFCM détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 66 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2009.

3.8. Endettement financier net

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1	61
Comptes courants associés	5 620	26 419
Trésorerie et équivalents de trésorerie (actif)	5 621	26 480
Concours bancaires courants créditeurs	(189)	(4)
Dettes de trésorerie (passif)	(189)	(4)
Trésorerie nette actif (+) / passif (-)	5 432	26 476

L'intégralité de la trésorerie active est disponible pour le groupe.

Le compte courant associé fait l'objet d'une convention de gestion de trésorerie. Il est rémunéré.

b) Dettes financières à moins d'un an

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Lignes de crédit	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	114	40
Autres	-	18
Total	114	58

3.9. Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs d'exploitation	422	3 050
Fournisseurs d'immobilisations	-	-
Total	422	3 050

Les dettes envers les fournisseurs ont une échéance inférieure à un an.

3.10. Instruments financiers

Rubriques du bilan	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable (en milliers d'euros)	Juste valeur au 31.12.2009 (en milliers d'euros)
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	A	-	-
Autres actifs financiers non courants	C	30 491	30 491
Clients et comptes rattachés	D	874	874
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	2 229	2 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie	B	5 621	5 621
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	114	114
Concours bancaires courants	D	189	189
Fournisseurs et comptes rattachés	D	422	422
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	1	1

A : actifs disponibles à la vente.

B : actifs et passifs en juste valeur par le résultat.

C : actifs et passifs évalués au coût amorti.

D : actifs et passifs évalués au coût.

E : actifs détenus jusqu'à l'échéance. Aucun instrument ne répond à cette définition.

Aucun reclassement entre les catégories n'a été effectué sur les exercices présentés. Aucun actif financier n'a été donné en garantie. Le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

3.11. Impôts sur les résultats

a) Imposition différée au bilan

En milliers d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Impôts différés actifs		
Différences temporaires et retraitements de consolidation	3	2
Déficits de l'intégration fiscale	6 734	6 734
Activation des déficits	-	-
Total	6 737	6 736

La probabilité de recouvrement des impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables est estimée en fonction des perspectives de résultats. Suite à cette estimation, l'intégralité des impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables du 31 décembre 2007 a été conservée au bilan consolidé du 31 décembre 2009. Les déficits fiscaux de SFCM réalisés en 2008 et en 2009 n'ont pas été activés dans les comptes consolidés de l'exercice 2009 : le produit d'impôt non reconnu correspondant s'élève à 3,8 millions d'euros. Les déficits fiscaux en France sont reportables sans limitation de délai.

Aucun impôt différé n'a été constaté directement en capitaux propres.

b) Ventilation de la charge d'impôt

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Impôt exigible	(1)	(18)
Impôt différé	1	1
Impôt sur les bénéfices	-	(17)

c) Preuve d'impôt

En milliers d'euros	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montant	En %	Montant	En %
Résultat comptable avant impôt et avant résultat des activités cédées ou en cours de cession	(32)		(4 121)	
Résultat comptable avant impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	(217)		11 027	
Moins-value nette de cession	-		(59 748)	
Résultat comptable avant impôt	(249)	-	(52 842)	
Impôt théorique	83	(33,33)%	17 612	(33,33)%
Effet des différences permanentes	-	-	(16 849)	31,89 %
Effet des différentiels de taux d'impôt	-	-	397	(0,75)%
Impôts sur exercices antérieurs et IFA	-	-	(7)	0,01 %
Imputation des déficits antérieurs et variation des bases	-	-	(99)	0,19 %
Produit d'impôt non constaté sur déficit reportable	(115)	46,20 %	(4 441)	8,40 %
Divers	-	-	1	(0,00)%
Impôt sur les bénéfices	(32)	12,87 %	(3 386)	6,41 %
Impôt sur les bénéfices des activités arrêtées ou en cours de cession	(32)	14,75 %	(3 369)	(30,55)%
Impôt sur les bénéfices avant impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	(17)	0,41 %

3.12. Analyse de certains postes du compte de résultat

a) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation sont principalement constitués de frais généraux qui comprennent essentiellement des coûts de locaux et des honoraires de conseil.

b) Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	141	20
Produits d'intérêts des prêts	491	-
Coût de l'endettement financier brut	-	(621)
Total	632	(601)

Les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie sont constitués des intérêts des placements de trésorerie (principalement dans le cadre de la convention de trésorerie groupe).

c) Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont principalement constitués des intérêts du crédit vendeur.

d) Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations par fonction

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Coût des biens et services vendus	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Frais commerciaux	-	-
Frais généraux	81	81
Total	81	81

3.13. Tableau des flux de trésorerie – Variations de périmètre

Les incidences des variations de périmètre tiennent compte, pour les acquisitions, des paiements en numéraire effectués et de l'entrée de trésorerie des sociétés acquises. Pour les cessions, les mouvements de périmètre tiennent compte exclusivement du prix de vente encaissé.

En milliers d'euros	Exercice 2009
Variations de périmètre	
Cession des entités polonaises	8 000
Cession de Jet Multimedia Tunisie	50
Crédit vendeur lié à la cession du Pôle Edition & International (a)	5 849
Solde du complément prix reçu au titre de la cession de Jet Multimedia France	99
Total	13 998

En milliers d'euros	Exercice 2008
Variations de périmètre	
Cession du Pôle Edition et International (hors entités en cours de cession) (b)	3 696
Cession de la société Jet Multimedia France (c)	21 947
Solde du complément de prix versé au titre de l'acquisition de la société Avantis	(3 606)
Autres	(4)
Total	22 033

- (a) Le crédit vendeur a été remboursé en totalité sur l'exercice 2009.
- (b) dont le produit de cession du Pôle Edition et International (hors quote-part du prix correspondant à la cession des marques (225 milliers d'euros, soit 112 milliers d'euros net de la quote-part payée en crédit vendeur) qui est présentée sur la ligne "Encaissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles" dans le tableau des flux de trésorerie, et hors entités en cours de cession dont le prix de cession n'avait pas encore été encaissé au 31 décembre 2008 pour 11 700 milliers d'euros, minoré par la quote-part de la cession payée en crédit vendeur pour 5 850 milliers d'euros et par le montant de trésorerie disponible des sociétés cédées pour 2 154 milliers d'euros.
- (c) dont le produit de la cession de JMF (Ex-Jet Multimedia France) pour 28 899 milliers d'euros, minoré par le complément de prix de 99 milliers d'euros non encore versé au 31 décembre 2008 et par le montant de trésorerie disponible de JMF pour 6 853 milliers d'euros.

3.14. Actifs destinés à la vente et résultat des activités en cours de cession

SFCM a signé, en novembre et décembre 2008, deux protocoles d'accord concernant d'une part la cession du Pôle Edition et International à un groupe d'investisseurs, et d'autre part la cession de sa filiale Jet Multimedia France à la société SFR. Au 31 décembre 2009, seule la cession effective de Jet Multimedia Algérie n'a pas été réalisée.

Au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009, toutes les conditions requises par la norme IFRS 5 sont remplies pour un traitement en "Activités arrêtées et activités en cours de cession".

Le détail des produits et charges rattachés aux activités arrêtées ou en cours de cession est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Chiffre d'affaires	2 640	243 513
Coûts des biens et services vendus	(2 289)	(199 290)
Frais de recherche et de développement	-	(531)
Frais commerciaux	(148)	(15 195)
Frais généraux	(340)	(16 525)
Autres produits et charges d'exploitation	1	(23)
Résultat opérationnel courant sur activité	(136)	11 949
Charges calculées sur stock-options et assimilés	-	-
Résultat opérationnel courant	(136)	11 949
Autres produits et charges opérationnels non courants	97	(421)
Résultat opérationnel	(39)	11 528
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1	115
Coût de l'endettement financier brut	4	(162)
Coût de l'endettement financier net	5	(47)
Autres produits et charges financiers	(151)	(454)
Résultat avant impôts et mises en équivalence	(185)	11 027
Impôts	(32)	(3 369)
Quote-part du résultat net des stés mises en équivalence	-	4
Résultat net des activités arrêtées dans l'exercice ou en cours de cession	(217)	7 662
Résultat net des activités arrêtées lors des périodes antérieures	-	(144)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession (avant moins-value de cession)	(217)	7 518
Moins-value de cession des entités cédées au cours de l'exercice	-	(39 952)
Dépréciation globale des actifs des entités en cours de cession	-	(18 548)
Coûts de cession estimés	-	(1 248)
Moins-value nette totale de cession	-	(59 748)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(217)	(52 230)

La filiale en Algérie dont la cession était soumise au 31 décembre 2009 à la levée de conditions suspensives a fait l'objet d'un retraitement selon la norme IFRS 5 dans les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2009.

A ce titre, les actifs et passifs de cette entité ont été présentés dans le bilan consolidé au 31 décembre 2009 sur des lignes spécifiques : "Actifs courants et non courants en cours de cession", et "Passifs courants et non courants en cours de cession".

Les actifs et passifs courants et non courants en cours de cession, sont détaillés dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Exercice 2009		
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
ACTIF			
Goodwill	-	-	-
Immobilisations incorporelles	2	(1)	1
Immobilisations corporelles	46	(21)	25
Autres actifs non courants	-	-	-
Total actifs non courants	48	(22)	26
Clients et comptes rattachés	169	-	169
Autres actifs courants	15	-	15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127	-	127
Total actifs courants	311	-	311
Total actif des entités en cours de cession	359	(22)	337

En milliers d'euros	Exercice 2009
Impôts différés passifs	-
Total passifs non courants	-
Fournisseurs et comptes rattachés	491
Autres dettes courantes	38
Comptes courants financiers créditeurs	22
Total passifs courants	551
Total passif des entités en cours de cession	551

3.15. Informations relatives aux parties liées

a) Avantages accordés aux dirigeants

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Avantages à court terme :		
- Rémunérations, salaires et indemnités	-	971
- Charges sociales sur salaires	-	359
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paievements en actions	-	-

Les rémunérations indiquées ci-dessus tiennent compte des rémunérations versées en 2008 par Neuf Cegetel au titre du contrat de détachement de personnel conclu avec la société SFCM.

Ce contrat de détachement signé en décembre 2001 et qui concernait certains membres du Directoire de SFCM à savoir Messieurs Laurent Radix et Manuel Cruz a pris fin le 19 décembre 2008 dans le prolongement des opérations de cession du pôle Edition et International.

Options de souscription d'actions, options d'achat d'actions et programmes d'actions gratuites accordés aux dirigeants

Aucun dirigeant de SFCM n'a bénéficié de nouveaux programmes d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites au cours de l'année 2009.

Les mandataires sociaux de SFCM n'ont levé aucune option au cours de l'année 2009.

L'état des instruments non encore levés au 31 décembre 2009 est résumé dans le tableau ci-dessous :

Situation au 31 décembre 2009	Nombre d'instruments non encore levés à la clôture	Nombre de mandataires sociaux bénéficiaires
Options d'achat d'actions	84 000	1
Options de souscription d'actions	60 373	1
Attribution d'actions gratuites	-	-

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

b) Transactions réalisées avec la société SFR

En dehors des prestations liées à l'activité courante de la société SFCM, une convention de trésorerie lie le groupe à SFR : cette convention, signée en décembre 2008, a donné lieu à la comptabilisation d'un produit de 141 milliers d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Le prêt de 30 millions d'euros accordé par SFCM à SFR, prêt rémunéré au taux de 3,20% et à échéance du 1^{er} juillet 2012, a donné lieu à la comptabilisation d'un produit financier sur l'exercice 2009 de 491 milliers d'euros au titre des intérêts 2009.

3.16. Facteurs de risques et de litiges

Risques commerciaux : SFCM est désormais une holding dont la seule activité est de gérer sa trésorerie. En conséquence, elle n'a plus à faire face à un quelconque risque commercial.

Risques relatifs aux brevets, licences et marques : l'ensemble des marques et noms de domaines associés dont SFCM et JMF (ex-Jet Multimedia France) étaient titulaires ont été cédés à Jet Multimedia Group dans le cadre de la cession du Pôle Edition et International. Conformément au protocole de cession, Jet Multimedia Group a conféré à SFCM (Ex-Jet Multimedia SA) et à JMF (ex-Jet Multimedia France) un droit d'usage à titre gratuit de la marque Jet Multimedia pour une durée de 12 mois à compter de la date de cession (voir note 3.26 du document de référence 2008). Compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus aucun risque relatif aux brevets, licences et marques.

Risques monétaires et risques de change : compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus de risque monétaire et de risque de change.

Risques de liquidité : SFCM n'est pas exposé à un risque de liquidité, les actifs courants, et notamment les éléments de trésorerie, étant très largement supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Risques de contrepartie : SFCM n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Comme indiqué en notes 3.4 et 3.6, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. L'essentiel de la trésorerie est constitué par un compte courant avec le principal actionnaire dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie.

Risques de taux : SFCM n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux ou de change. Le risque de taux identifié consiste essentiellement en un risque de diminution des produits financiers rémunérant la trésorerie de SFCM suite à la baisse des taux servis sur les placements (essentiellement un compte courant financier avec la société SFR). Le niveau d'endettement de SFCM est nul. Compte tenu de la structure financière du groupe au 31 décembre 2009, une variation des taux d'intérêt instantanée de plus ou moins un point aurait un impact non significatif.

Litiges et autres faits exceptionnels : d'une manière générale, chaque litige connu fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes en s'entourant le cas échéant de l'avis de conseils juridiques. Le groupe comptabilise des provisions lorsque la réalisation du risque est considérée comme probable et raisonnablement évaluée. Si la perte n'est qu'éventuelle ou ne peut être raisonnablement évaluée, le groupe décrit ce risque dans la mesure où il pourrait entraîner une charge significative.

3.17. Engagements hors bilan

Identification et contrôle des engagements hors bilan

La direction juridique est chargée de la centralisation et du contrôle des engagements hors bilan. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, les services administratifs et comptables des filiales ainsi qu'avec le service central des achats et le service trésorerie du groupe.

Tableaux de synthèse

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements reçus		
- garanties de passif suite à acquisitions de sociétés	-	16
- engagements de loyers	391	391
- engagements de vente d'actions	-	8 800
Total	391	9 207

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements donnés		
- engagements de cession d'actions	-	8 050
- engagements de loyers	1 478	1 954
Total	1 478	10 004

Les engagements de loyer sont présentés par échéance dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Total	2010	2011	2012	2013
Loyers à recevoir	391	391	-	-	-
Loyers à payer	1 478	413	485	485	95

Nantissements, hypothèques et sûretés réelles

Au titre des garanties mises en place dans le cadre du crédit vendeur accordé par SFCM à Jet Multimedia Group sur la cession du Pôle Edition et International, SFCM a bénéficié en 2009 du nantissement à son profit des titres des sociétés françaises cédées et des sociétés polonaises. Le remboursement intégral du crédit vendeur ayant été effectué au 27 juillet 2009, la mainlevée pleine et entière de l'ensemble des nantissements des titres visés a été donnée le 29 juillet 2009.

Engagement de vente d'actions

Neuf Cegetel, (absorbée par SFR le 31/03/2009) s'est engagée le 4 juillet 2003, de manière ferme et irrévocable, à céder à la Société le nombre d'actions nécessaire visant à satisfaire les conditions du plan d'options d'achat de 802 312 actions (après ajustements suite à distribution de réserves) attribuées par la Société ce jour même. Cet engagement reçu, qui représentait un montant d'environ 8,8 millions d'euros, a pris fin le 3 juillet 2009.

Engagement de rétrocession de plus-value

Jet Multimedia Group s'est engagé à reverser à la Société 30% de la plus-value nette (i) des frais raisonnables engagés pour les besoins du transfert et (ii) des coûts fiscaux éventuels supportés au titre de ce transfert, réalisée sur tout transfert de titres de sociétés du Pôle Edition et International, directement ou indirectement et immédiatement ou à terme, dans un délai de 15 mois suivant le 19 décembre 2008. Aucun versement n'a été effectué par Jet Multimedia Group en 2009. L'engagement expire le 19 mars 2010.

Engagement de cession d'actions

La Société s'est engagé à céder à Jet Multimedia Group, pour un montant de 8 millions d'euros (dont 4 millions d'euros payables sur 6 ans au titre d'un crédit vendeur, à compter de la date effective de cession) les titres de ses filiales polonaises, algérienne et tunisienne, dès la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole de cession signé en novembre 2008. La cession des entités polonaises est devenue effective le 10 février 2009, suite à la levée de la condition suspensive (obtention le 3 février 2009 de l'accord des autorités polonaises de la concurrence). La cession de la filiale tunisienne est intervenue en mai 2009 et celle de la filiale algérienne en février 2010.

3.18. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe pour les sociétés consolidées en intégration globale

En milliers d'euros	Grant Thornton				Ernst & Young				Constantin associés			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit												
Commissariat aux comptes, certification	61	139	100%	100%	17	-	100%	-	4	83	3%	38%
- SFCM SA	61	23	100%	17%	17	-	100%	-	4	23	3%	11%
- Filiales intégrées globalement	-	116	-	83%	-	-	-	-	-	60	-	27%
Missions accessoires	-	-	-	-	-	-	-	-	115	135	97%	62%
- SFCM SA	-	-	-	-	-	-	-	-	115	135	97%	62%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	61	139	100%	100%	17	-	100%	-	119	218	100%	100%
Autres prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	61	139	100%	100%	17	-	100%	-	119	218	100%	100%

3.19. Evénements postérieurs à la clôture

Au mois de février 2010, la Société a cédé la totalité des titres de Jet Multimedia Algérie SPA au profit de Jet Multimedia Group.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Société Financière de Communication et du Multimedia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, notamment sur les actifs d'impôts différés (cf notes 2.1, 2.8 et 3.11 de l'annexe). Nous avons examiné la probabilité de recouvrement des impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée quant à la reconnaissance de l'intégralité des impôts différés dans les comptes au 31 décembre 2009. Ces appréciations n'appellent pas de remarque particulière de notre part.
- La note 2.2 de l'annexe précise les modalités de présentation des activités arrêtées ou en cours de cession conformément à la norme IFRS 5. Nous avons examiné les conditions d'application de cette norme et la correcte présentation des activités arrêtées ou en cours de cession au bilan et au compte de résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Françoise Méchin

Nicolas Pfeuty

COMPTES SOCIAUX

Comptes sociaux et annexes au 31 décembre 2009

Comptes sociaux

Compte de résultat

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Production vendue : biens et services	746	3 692
Reprises de provisions	-	359
Autres produits	4	-
Produits d'exploitation	750	4 051
Achats externes	(1 611)	(6 392)
Impôts, taxes et assimilés	(42)	(104)
Charges de personnel	-	(119)
Dotations aux amortissements	(80)	(81)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges	(1)	-
Charges d'exploitation	(1 734)	(6 696)
Résultat d'exploitation	(984)	(2 645)
Produits financiers	939	6 987
Charges financières	0	(12 729)
Résultat financier	939	(5 742)
Résultat courant	(45)	(8 387)
Produits exceptionnels	19 270	60 646
Charges exceptionnelles	(19 236)	(147 553)
Résultat exceptionnel	34	(86 907)
Impôt sur les bénéfices	-	(18)
Résultat net	(11)	(95 312)

Bilan

Actif En milliers d'euros	Exercice 2009			Exercice 2008
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	705	(226)	479	564
Immobilisations financières				
Titres de participation	265	(265)	-	8 050
Créances rattachées à des participations			-	-
Prêt	30 000		30 000	-
Autres immobilisations financières	736	(35)	701	223
Actif immobilisé	31 706	(526)	31 180	8 837
Créances clients et comptes rattachés	942	(67)	875	1 311
Créances sur cessions d'immobilisations	-	-	-	6 072
Autres créances	2 099	-	2 099	1 931
Groupe et associés	5 618	-	5 618	26 421
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	-	61
Charges constatées d'avance	51	-	51	83
Actif circulant	8 710	(67)	8 643	35 879
Ecarts de conversion	-		-	-
Total du bilan	40 415	(592)	39 823	44 716

Passif En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Capital	10 468	10 468
Primes d'émission, fusion, apport	118 610	118 610
Réserve légale	1 099	1 099
Autres réserves	4 223	4 223
Report à nouveau	(95 305)	7
Résultat de l'exercice	(11)	(95 312)
Capitaux propres	39 084	39 095
Provisions pour risques et charges	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189	22
Groupe et associés	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	422	3 049
Dettes de complément de prix	-	-
Dettes fiscales et sociales	14	2 510
Autres dettes	114	40
Dettes	739	5 621
Ecarts de conversion	-	-
Total du bilan	39 823	44 716

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net	(11)	(95 312)
- Amortissements, provisions et plus ou moins-values de cession	31	97 804
Capacité d'autofinancement	20	2 492
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	15 991	(30 618)
Flux net de trésorerie liés à l'activité	16 011	(28 126)
Acquisitions d'immobilisations	-	(3 696)
Acquisition d'actions propres	-	-
Cessions d'immobilisations	14 146	34 810
Autres	(459)	(6)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	13 687	31 108
Dividendes versés aux actionnaires	-	(571)
Augmentations de capital en numéraire	-	-
Emission d'emprunts	74	39
Remboursement d'emprunts	(18)	(3 016)
Autres opérations liées aux opérations de financement	(30 000)	(29)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(29 944)	(3 577)
Trésorerie d'ouverture	56	652
Trésorerie de clôture	(189)	57
Variation de trésorerie	(245)	(595)
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	(189)	61
Concours bancaires courants	-	(4)
Trésorerie nette de clôture	(189)	57

- ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX -

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Directoire du 26 avril 2010.

Ces comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2010.

1 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Cession des entités polonaises

La cession effective des entités polonaises (Avantis et Emisja) est intervenue courant février 2009, après la levée de la condition suspensive liée à l'accord des autorités polonaises en matière de concentration. Cette cession n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice 2009 compte tenu des provisions constatées à la clôture de l'exercice 2008.

1.2 Cession de Jet Multimedia Tunisie

La cession effective de l'entité tunisienne est intervenue le 28 mai 2009, après la fin du délai de préemption existant au bénéfice des anciens actionnaires. Cette cession n'a pas eu d'incidence sur le résultat de l'exercice 2009 compte tenu des provisions constatées à la clôture de l'exercice 2008.

1.3 Cession de titres Développement & Partenariat II

En avril 2009, SFCM a souscrit à la réduction de capital de Développement & Partenariat II mise en œuvre par rachat de ses propres titres. SFCM a ainsi cédé 3 628 titres détenus dans le capital de Développement & Partenariat II. Développement & Partenariat II est en cours de liquidation.

1.4 Offre publique de retrait

Dans sa séance du 22 septembre 2009, l'Autorité des marchés financiers a examiné le projet d'offre publique de retrait modifié visant les actions de la Société Financière de Communication et du Multimedia (anciennement dénommée Jet Multimedia) (ci-après la « Société »), déposé en application de l'article 236-6 du règlement général par Natixis, agissant pour le compte de la société Neuf Cegetel à laquelle s'est substituée la société SFR. L'initiateur SFR s'est engagé irrévocablement à acquérir, au prix modifié de 6,50 € par action, la totalité des actions de la Société existantes non détenues par lui, soit 3 725 635 actions représentant 35,59% du capital de la Société, étant précisé que l'offre visait notamment les 230 568 actions gratuites attribuées mais ne visait pas les 10 206 actions auto-détenues par la Société, qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre. L'offre portait également sur l'ensemble des actions de la Société susceptibles d'être émises pendant l'offre par l'exercice des options de souscription d'actions attribuées aux salariés de la Société.

Le 3 novembre 2009, Euronext Paris SA et Natixis ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la Société, soit du 1er au 28 octobre 2009 inclus, la société SFR, a acquis 2 132 313 actions dans le cadre de la semi-centralisation et 1 362 037 actions par achats sur le marché, soit au total 3 494 350 actions de la Société au prix de 6,50 € par action.

A la clôture de l'offre publique de retrait, SFR détenait ainsi 10 226 711 actions représentant 16 379 981 droits de vote de la Société (1), soit 97,69% du capital et au moins 98,55% des droits de vote de cette société (2).

Le 18 décembre 2009, la société Jet Multimedia a changé sa dénomination sociale en « Société Financière de Communication et du Multimedia ».

Au 31 décembre 2009, SFR détient 10 252 773 actions de Société Financière de Communication et du Multimedia, représentant 97,94% du capital (source CACEIS / SG).

(1) Hors actions auto détenues par la société Jet Multimedia (soit 10 206 actions) qui a fait part de son intention de ne pas les apporter à l'offre.

(2) Sur la base d'un capital composé de 10 468 202 actions représentant au plus 16 814 722 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Conventions comptables

Les conventions comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence et en conformité avec les hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2. Immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles

Le coût d'entrée des immobilisations inclut l'intégralité des coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat, les frais accessoires et les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte) ainsi que les escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité attendue dès que les immobilisations sont en situation d'être utilisées ou exploitées :

Logiciels	3 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
Agencements et installations	7 à 10 ans

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, majorée le cas échéant des compléments de prix considérés comme probables et dont le montant peut être estimé de manière fiable. La contrepartie des compléments de prix intégrés dans le coût d'entrée des titres est comptabilisée en dettes pour le montant non actualisé. Les ajustements ultérieurs des compléments de prix sont imputés à la fois sur la valeur des titres (actif) et sur les dettes (passif).

A chaque arrêté, la valeur des titres inscrite au bilan est comparée à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des capitaux propres détenus et des perspectives de rentabilité (prévisions de flux de trésorerie actualisés sur une période de trois ans avec prise en compte d'une valeur terminale et de l'effet d'impôt et ajustées de l'endettement net) et de réalisation mesurées soit au niveau de la filiale, soit au niveau d'un ensemble de filiales, en prenant en compte les avantages attendus tels que les synergies avec les autres activités du groupe et la valeur stratégique de l'entreprise.

Lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur d'apport, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres des entités en cours de cession ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation, de manière à ramener leur valeur nette comptable à hauteur du prix de cession prévu dans le protocole d'accord.

Pour les titres propres, la valeur au bilan est comparée au cours moyen du dernier mois de la période. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur historique est supérieure au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

2.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus sont inférieurs à la valeur comptable d'origine de la créance. Les critères de détermination de la dépréciation prennent notamment en compte l'ancienneté des créances, l'existence de litiges ou la situation financière des clients.

2.5. Provisions pour risques et charges

Toute obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture qui provoquera de manière probable ou certaine une sortie de ressources, dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise, au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, donne lieu à constitution d'une provision pour risques et charges.

2.6. Résultat courant et résultat exceptionnel

La notion de résultat courant retenue dans les comptes sociaux est celle du Plan Comptable Général qui comprend les opérations dont la réalisation est liée à l'exploitation courante et aux opérations de caractère financier.

La notion de résultat exceptionnel retenue dans les comptes sociaux est celle du Plan Comptable Général qui comprend les opérations dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante, ni aux opérations de caractère financier.

3 – CAPITAUX PROPRES

3.1. Composition du capital social et des primes

Au 31 décembre 2009, le capital social de SFCM s'élève à 10 468 202 euros divisé en 10 468 202 actions de 1 euro (nominal entièrement libéré).

L'évolution du capital et des primes de la société SFCM au cours de l'année 2009 est retracée dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Valeur nominale	Nombre d'actions	Prime d'émission ou d'apport	Capital social
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2008	1 €	10 468 202	118 610 368	10 468 202
Flux de l'année 2009		-	-	-
Situation du capital social et des primes au 31 décembre 2009	1 €	10 468 202	118 610 368	10 468 202

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

3.2. Dividendes versés

Aucun dividende n'a été versé au cours de l'année 2009.

3.3. Catégories d'actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, sachant que tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double.

Répartition des actions entre droit de vote simple et droit de vote double	31.12.2009	31.12.2008
Actions à droit de vote simple (*)	4 121 682	4 623 222
Actions à droit de vote double	6 346 520	5 844 980
Total des actions en fin de période	10 468 202	10 468 202

(*) dont 10 206 actions auto-détenues privées de droit de vote

3.4. Actions potentielles

Les titres de capital potentiel au 31 décembre 2009 sont constitués des 60 373 options de souscription d'actions dont le détail est fourni dans le tableau suivant :

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2009	Plan 1	Plan 2	Plan 3	Plan 4	Plan 5	Plan 6
	OSA	OAA	OSA	OSA	OSA	OAA
Date d'Assemblée	05.05.03	05.05.03	05.05.03	05.05.03	27.03.06	09.09.08
Date du Directoire	04.07.03	04.07.03	03.11.03	09.05.05	22.06.06	15.09.08
Nombre total d'options autorisées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options initialement accordées	228 500	764 591	60 000	30 000	62 000	520 000
Nombre d'options accordées après réajustement (*)	238 574	802 312	62 961	31 123	63 657	520 000
Date d'expiration	03.07.09	03.07.09	02.11.09	08.05.11	21.06.12	15.09.15
Prix d'exercice initial (en euro)	11,51	11,51	14,51	18,30	16,65	5,70
Prix d'exercice réajusté (*) (en euro)	10,97	10,97	13,83	17,44	16,19	5,70
Nombre d'options levées au 31.12.2009	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options abandonnées (**) au 31.12.2009	238 574	802 312	62 961	20 627	13 780	436 000
Nombre d'options restant à lever au 31.12.2009	-	-	-	10 496	49 877	84 000

(*) : ajustement du nombre et du prix des options afin de maintenir les avantages acquis en fonction des cas prévus par la réglementation (distribution de réserves,...).

(**) : cas prévus dans les règlements propres à chaque plan tels que démission, licenciement autre qu'économique, dépassement de la date de fin de période d'exercice des options,...

OSA : options de souscription d'actions

OAA : options d'achat d'actions

3.5. Actions propres

L'assemblée générale mixte du 27 mars 2006 a autorisé la société à acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Faisant usage de cette autorisation, le directoire a mis en œuvre un programme de rachat d'actions à partir du 11 avril 2006 et jusqu'au 27 septembre 2007, via un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AFEI approuvée par l'AMF, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, et confié à Oddo Corporate Finance. Suite à l'expiration de l'autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 27 mars 2006, l'assemblée générale mixte du 5 novembre 2007 a accordé à la société une nouvelle autorisation d'acquérir durant une période de 18 mois un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant son capital social conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce. Cette nouvelle autorisation n'a pas été mise en œuvre par le directoire au cours des exercices 2007, 2008 et 2009.

Au 31 décembre 2009, SFCM détient 10 206 titres pour un montant de 101 milliers d'euros, présenté en diminution des capitaux propres consolidés. La valeur de marché de ce portefeuille est de 66 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Aucun mouvement d'achat ou de vente n'a été réalisé au cours de l'exercice 2009.

3.6. Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
Situation au 1^{er} janvier 2009	10 468	118 610	1 099	4 223	7	(95 312)	39 095
Affectation du résultat 2008	-	-	-	-	(95 312)	95 312	-
Versement de dividende (en numéraire et en titres après imputation des frais d'émission nets d'impôt)	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	-	-	(11)	(11)
Situation au 31 décembre 2009	10 468	118 610	1 099	4 223	(95 305)	(11)	39 084

4 - NOTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

4.1. Immobilisations

En milliers d'euros	Valeur début d'exercice	Acquisitions Augmentations	Cessions Diminutions	Valeur fin d'exercice
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles :				
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	713	-	(8)	705
Immobilisations financières :				
Titres de participation	19 496	-	(19 231)	265
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	277	30 498(*)	(39)	30 736
Total	20 486	30 498	(19 278)	31 706

(*) Ce poste est constitué principalement d'un prêt de 30 M€ au profit de la société SFR. Ce prêt est à échéance plus d'un an.

En milliers d'euros	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin d'exercice
Amortissements et provisions				
Immobilisations incorporelles :				
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles :				
Autres immobilisations corporelles	149	80	(3)	226
Immobilisations financières :				
Titres de participation	11 446	-	(11 181)	265
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54	-	(19)	35
Total	11 649	80	(11 203)	526

Détail des variations des titres de participation

En milliers d'euros	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin d'exercice
Titres de participation (valeurs brutes)				
Avantis	18 992	-	(18 992)	-
Développement & Partenariat II	48	-	(37)	11
Jet Multimedia Algérie	254	-	-	254
Emisja	138	-	(138)	-
Jet Multimedia Tunisie	64	-	(64)	-
Total	19 496	-	(19 231)	265

Les mouvements de l'exercice 2009 concernent :

- la cession des titres des entités polonaises (Avantis et Emisja), signée le 19 décembre 2008, mais dont les conditions suspensives n'ont été levées que le 9 février 2009,
- la cession des titres de Jet Multimedia Tunisie, signée le 19 décembre 2008, mais dont les conditions suspensives n'ont été levées que le 28 mai 2009,
- la cession des titres Développement & Partenariat II, à l'occasion d'un rachat de ses propres titres par cette société.

En milliers d'euros	Valeur début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin d'exercice
Provisions sur titres de participation				
Développement & Partenariat II	48	-	(37)	11
Jet Multimedia Tunisie	14	-	(14)	-
Jet Multimedia Algérie	254	-	-	254
Avantis	11 124	-	(11 124)	-
Emisja	6	-	(6)	-
Total	11 446	-	(11 181)	265

4.2. Créances sur cessions d'immobilisations

Il n'y a plus de créances sur cessions d'immobilisations au 31/12/2009. Le crédit vendeur mis en place à l'occasion de la cession du Pôle Edition et International a été remboursé par anticipation le 28 juillet 2009.

4.3. Groupe et associés

Au 31 décembre 2009, le poste est constitué du compte courant de SFCM avec SFR, comme en 2008.

4.4. Trésorerie nette

La trésorerie nette s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	-	-
Banque, disponibilités	(189)	61
Total trésorerie active	(189)	61
Concours bancaires	-	(4)
Total trésorerie passive	-	(4)
Total trésorerie nette	(189)	57

En 2009, la trésorerie a été gérée selon la convention de trésorerie avec SFR mise en place en 2008. SFCM peut placer son excédent de trésorerie sur un compte courant financier rémunéré avec SFR. A l'inverse, en cas de besoin de financement, SFCM peut se faire financer par SFR via un compte courant financier rémunéré.

4.5. Eléments du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

En milliers d'euros Postes du bilan concernés	Montants concernant les entreprises liées
Actif (valeur brute)	
Titres de participation	265
Prêt	30 000
Autres immobilisations financières	491
Créances clients et comptes rattachés	-
Créances sur cessions d'immobilisations	-
Groupe et associés (actif)	5 618
Passif	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4

En milliers d'euros Postes du compte de résultat concernés	Montants concernant les entreprises liées
Production vendue : biens et services	489
Achats externes	36
Produits financiers	619
Charges financières	-

4.6. Etat des échéances des créances et des dettes

En milliers d'euros Créances (valeurs brutes)	Montant au 31.12.2009	Moins d'un an	Plus d'un an
Prêt	30 000	-	30 000
Autres immobilisations financières	736	617	119
Clients et autres créances d'exploitation	3 042	3 042	-
Groupe et associés	5 618	5 618	-
Charges constatées d'avance	51	51	-
Total	39 447	9 328	30 119

En milliers d'euros Dettes	Montant au 31.12.2009	Moins d'un an	Plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	189	189	-
Fournisseurs et comptes rattachés	422	422	-
Dettes fiscales et sociales	14	14	-
Autres dettes	114	114	-
Total	739	739	-

4.7. Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros	Montants inclus dans les postes suivants du bilan
Autres immobilisations financières	491
Créances clients et comptes rattachés	-
Créances sur cessions d'immobilisations	-
Groupe et associés	128
Total des produits à recevoir	619
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	299
Dettes fiscales et sociales	2
Total des charges à payer	301

4.8. Charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	51	-
Charges et produits financiers	-	-
Charges et produits exceptionnels	-	-

4.9. Notes sur le compte de résultat

a) Produits d'exploitation

Le montant global des produits d'exploitation de l'exercice 2009, constitués principalement de refacturations de loyers et charges locatives, est de 750 milliers d'euros, contre 4 051 milliers d'euros en 2008.

b) Charges d'exploitation

Les achats externes correspondent principalement aux coûts des locaux refacturés ainsi qu'aux frais liés au recours à des prestataires. Ils passent de 6 392 milliers d'euros en 2008 à 1 611 milliers d'euros en 2009.

La taxe professionnelle et l'Impôt Forfaitaire Annuel constituent l'essentiel des impôts et taxes (42 milliers d'euros).

Les dotations aux amortissements sont relatives aux logiciels et aux immobilisations corporelles (80 milliers d'euros).

c) Résultat financier

Le résultat financier est un profit de 939 milliers d'euros en 2009 contre une perte de 5 742 milliers d'euros lors de l'exercice précédent.

En milliers d'euros	Exercice 2009	Exercice 2008
Dividendes reçus des filiales	-	6 478
Intérêts sur prêts	491	-
Intérêts sur placements de trésorerie	12	-
Intérêts perçus sur comptes courants financiers	128	171
Intérêts perçus sur crédit vendeur	289	11
Reprise de provision pour pertes de change	-	321
Reprise de provision pour dépréciation actions propres	19	-
Gains de change	-	6
Produits financiers	939	6 987
Intérêts versés sur comptes courants	-	307
Pertes de change	-	517
Intérêts liés aux financements bancaires	-	421
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres Développement & Partenariat II	-	48
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres Jet Multimedia Tunisie	-	14
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres Jet Multimedia Algérie	-	254
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres Avantis	-	11 124
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres Emisja	-	6
Dotations aux provisions pour dépréciation des actions propres	-	38
Charges financières	-	12 729
Résultat financier	939	(5 742)

Les montants des produits et charges financiers avec les entreprises liées (hors dividendes reçus et provisions sur titres) sont les suivants :

- produits financiers : 619 milliers d'euros en 2009, contre 176 milliers d'euros en 2008,
- charges financières : aucune en 2009, contre 307 milliers d'euros en 2008.

d) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un gain de 34 milliers d'euros en 2009 contre une perte de 86 907 milliers d'euros lors de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2009 est constitué principalement de la plus-value sur la cession des titres DP11.

e) Résultat net

Le résultat net de la société se solde par une perte de 11 121 euros.

4.10. Défis fiscaux

SFCM dispose de 31 271 milliers d'euros de déficits reportables, dont 19 776 milliers d'euros proviennent du groupe d'intégration fiscale au 31 décembre 2007, et 55 milliers d'euros ont été générés par SFCM en 2009. L'ensemble de ces déficits est reportable sans limitation de délai.

4.11. Rémunération des organes de direction

Aucune rémunération n'a été allouée au Président du Conseil de Surveillance en 2009, contre 119 milliers d'euros en 2008.

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Facteurs de risques et de litiges

Les principaux risques identifiés au 31 décembre 2009 auxquels la société aurait à faire face sont listés ci-après.

Risques commerciaux : SFCM est désormais une holding dont la seule activité est de gérer sa trésorerie. En conséquence, elle n'a plus à faire face à un quelconque risque commercial.

Risques relatifs aux brevets, licences et marques : l'ensemble des marques et noms de domaines associés dont SFCM et JMF (ex-Jet Multimedia France) étaient titulaires ont été cédés à Jet Multimedia Group dans le cadre de la cession du Pôle Edition et International. Conformément au protocole de cession, Jet Multimedia Group a conféré à SFCM (Ex-Jet Multimedia SA) et à JMF (ex-Jet Multimedia France) un droit d'usage à titre gratuit de la marque Jet Multimedia pour une durée de 12 mois à compter de la date de cession. Compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus aucun risque relatif aux brevets, licences et marques.

Risques monétaires et risques de change : compte tenu de l'activité de holding pure exercée désormais par SFCM, il n'existe plus de risque monétaire et de risque de change.

Risques de liquidité : SFCM n'est pas exposé à un risque de liquidité, les actifs courants, et notamment les éléments de trésorerie, étant très largement supérieurs aux passifs courants. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

Risques de contrepartie : SFCM n'est pas exposé à un risque de crédit significatif. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la direction, en fonction des informations à la date de clôture. Comme indiqué en notes 3.4 et 3.6, il n'existe pas d'actifs financiers échus non dépréciés significatifs. L'essentiel de la trésorerie est constitué par un compte courant avec le principal actionnaire dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie.

Risques de taux : SFCM n'utilise actuellement aucun instrument dérivé de taux ou de change. Le risque de taux identifié consiste essentiellement en un risque de diminution des produits financiers rémunérant la trésorerie de SFCM suite à la baisse des taux servis sur les placements (essentiellement un compte courant financier avec la société SFR). Le niveau d'endettement de SFCM est nul. Compte tenu de la structure financière du groupe au 31 décembre 2009, une variation des taux d'intérêt instantanée de plus ou moins un point aurait un impact non significatif.

Litiges et autres faits exceptionnels : d'une manière générale, chaque litige connu fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes en s'entourant le cas échéant de l'avis de conseils juridiques. Le groupe comptabilise des provisions lorsque la réalisation du risque est considérée comme probable et raisonnablement évaluée. Si la perte n'est qu'éventuelle ou ne peut être raisonnablement évaluée, le groupe décrit ce risque dans la mesure où il pourrait entraîner une charge significative.

5.2. Engagements hors bilan

Identification et contrôle des engagements hors bilan

La direction juridique est chargée de la centralisation et du contrôle des engagements hors bilan. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec la direction générale, les services comptables ainsi qu'avec le service central des achats et le service trésorerie.

Tableaux de synthèse

En milliers d'euros		
	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements reçus		
- garanties de passif suite à acquisitions de sociétés	-	16
- engagements de loyers	391	391
- engagements de vente d'actions	-	8 800
Total	391	9 207

En milliers d'euros		
	Exercice 2009	Exercice 2008
Engagements donnés		
- engagements de cession d'actions	-	8 050
- engagements de loyers	1 478	1 954
Total	1 478	10 004

Les engagements mentionnés dans les tableaux de synthèse sont détaillés ci-après :

- **Engagements de loyers**

En milliers d'euros	Total	2010	2011	2012	2013
Loyers à recevoir	391	391	-	-	-
Loyers à payer	1 478	413	485	485	95

Note : les engagements de loyers mentionnés ci-dessus correspondent à la partie fixe non actualisée des engagements de loyers immobiliers non résiliables. Les engagements liés aux contrats mobiliers ne sont pas significatifs.

- **Nantissements, hypothèques et sûretés réelles**

Au titre des garanties mises en place dans le cadre du crédit vendeur accordé par SFCM à Jet Multimedia Group sur la cession du Pôle Edition et International, SFCM a bénéficié en 2009 du nantissement à son profit es titres des sociétés françaises cédées et des sociétés polonaises. Le remboursement intégral du crédit Vendeur ayant été effectué au 27 juillet 2009, la mainlevée pleine et entière de l'ensemble des nantissements es titres visés a été donnée le 29 juillet 2009.

- **Engagement de vente d'actions**

Neuf Cegetel, (absorbée par SFR le 31/03/2009) s'est engagée le 4 juillet 2003, de manière ferme et Irrévocable, à céder à la Société le nombre d'actions nécessaire visant à satisfaire les conditions du plan D'options d'achat de 802 312 actions (après ajustements suite à distribution de réserves) attribuées par la Société ce jour même. Cet engagement reçu, qui représentait un montant d'environ 8,8 millions d'euros, a pris fin le 3 juillet 2009.

- **Engagement de rétrocession de plus-value**

Jet Multimedia Group s'est engagé à reverser à la Société 30% de la plus-value nette (i) des frais raisonnables engagés pour les besoins du transfert et (ii) des coûts fiscaux éventuels supportés au titre de ce transfert, réalisée sur tout transfert de titres de sociétés du Pôle Edition et International, directement ou indirectement et immédiatement ou à terme, dans un délai de 15 mois suivant le 19 décembre 2008.

Aucun versement n'a été effectué par Jet Multimedia Group en 2009. L'engagement expire le 19 mars 2010.

- **Engagement de cession d'actions**

La Société s'est engagée à céder à Jet Multimedia Group, pour un montant de 8 millions d'euros (dont 4 millions d'euros payables sur 6 ans au titre d'un crédit vendeur, à compter de la date effective de cession) les titres de ses filiales polonaises, algérienne et tunisienne, dès la levée des conditions suspensives prévues dans le protocole de cession signé en novembre 2008. La cession des entités polonaises est devenue effective le 9 février 2009, suite à la levée de la condition suspensive (obtention le 3 février 2009 de l'accord des autorités polonaises de la concurrence). La cession de la filiale tunisienne est intervenue en mai 2009 et celle de la filiale algérienne en février 2010.

5.3. Evénements postérieurs à la clôture

Les évènements survenus depuis la date de clôture de l'exercice sont ceux intervenus entre le 31 décembre 2009 et le 26 avril 2010 (date d'arrêté des comptes par le Directoire).

Courant février 2010, la Société a cédé la totalité des titres de Jet Multimedia Algérie SPA au profit de Jet Multimedia Group.

5.4. Effectifs

La société SFCM ne compte aucun salarié.

5.5. Consolidation

La société SFCM est la société consolidante de ses filiales directes et indirectes. Par ailleurs, SFCM est intégrée globalement dans la consolidation du groupe SFR.

6 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

A noter que les données 2009 ne sont pas définitives.

En milliers d'euros	Jet Multimedia Algérie
Capital social	396
Capitaux propres (hors capital)	(645)
Quote-part de capital détenu	100%
Valeur inventaire des titres détenus - Brut	254
- Net	-
Prêts/avances consentis non remboursés	-
Cautions et avals fournis	-
C.A. du dernier exercice	23
Résultat du dernier exercice	(281)
Dividendes versés	-
Date de clôture d'exercice	31 décembre

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOCIETE FINANCIERE DE COMMUNICATION ET DU MULTIMEDIA (SFCM), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

A Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Françoise Méchin
Associée

Ernst & Young et Autres

Nicolas Pfeuty
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de trésorerie avec la société Neuf Cegetel

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie en bénéficiant des conditions du Groupe Neuf Cegetel, la Société avait proposé à Neuf Cegetel de lui consentir une ouverture de crédit. Cette possibilité n'a pas été utilisée lors de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette convention a pris fin avec la fusion-absorption de Neuf Cegetel par SFR le 31 mars 2009.

2.2 Promesse unilatérale de vente entre SFR (venant aux droits de Neuf Cegetel suite à sa fusion-absorption) et la Société

La Société Financière de Communication et du Multimédia (SFCM) a mis en place un plan d'options d'achat d'actions dans le cadre de l'autorisation qui lui a été confiée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 mai 2003.

A ce titre, Neuf Cegetel a consenti le 4 juillet 2003 à la Société une promesse de vente d'actions lui permettant de détenir ses propres actions en nombre suffisant en cas de levée des options d'achat.

La promesse porte sur un nombre de 802.312 actions SFCM un prix égal au prix d'exercice de l'option d'achat.

Il n'y a eu aucun échange d'action à ce titre au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009. La promesse a pris fin en juillet 2009 avec l'extinction du plan d'options d'achats d'actions visé préalablement.

2.3 Crédit vendeur

Dans le cadre du protocole de cession du Pôle Edition et International, signé en novembre 2008 entre les sociétés SFR, Jet Multimédia, Jet Multimédia France, 21 Centrale Partners, et Messieurs Eric Peyre, Manuel Cruz et Laurent Radix, SFCM a consenti à Jet Multimédia Group (société détenue à parité par le fonds d'investissements 21 Centrale Partners et d'anciens dirigeants de Jet Multimédia) un crédit vendeur de 10.000.000 euros (soit la moitié du prix de cession du Pôle Edition et International), remboursable sur 6 ans à compter de la date de cession effective des entités constituant le Pôle Edition et International, et portant intérêt au taux de 5,5 % par an pendant les trois premières années, puis 10 % par an pendant les trois années suivantes.

Les produits d'intérêts constatés par SFCM au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 289 milliers d'euros.

Le remboursement intégral du crédit vendeur accordé à Jet Multimédia Group (9 488 milliers d'euros) a été effectué en date du 28 juillet 2009.

2.4 Rétrocession de plus values

En référence au protocole de cession du Pôle Edition et International signé en novembre 2008, les sociétés SFR, Jet Multimédia, Jet Multimédia France, 21 Centrale Partners, Jet Multimédia Group et Messieurs Eric Peyre, Manuel Cruz et Laurent Radix, ont signé une lettre de rétrocession de plus-value selon laquelle Jet Multimédia Group s'engage à rétrocéder sans délai à Jet Multimédia 30 % de la plus-value nette réalisée sur tout transfert de titres des sociétés cédées du Pôle Edition et International, directement ou indirectement et immédiatement ou à terme, dans un délai de 15 mois suivant la date de cession du Pôle Edition et International.

Aucun flux n'a été rétrocédé à la Société durant l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A Lyon et Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Ernst & Young et Autres

Françoise Méchin
Associée

Nicolas Pfeuty
Associé

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

La Société Financière de Communication et du Multimedia

Dénomination sociale et durée

La dénomination de la société est SOCIETE FINANCIERE DE COMMUNICATION ET DU MULTIMEDIA (ci-après « SFCM ») depuis le 18 décembre 2009.

La durée de vie de la société est de 50 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Date de constitution

La société a été constituée en août 1989.

Siège social

Le siège social est fixé au 75, cours Emile Zola - Immeuble "Le Quartz" - 69100 Villeurbanne.

Téléphone : 33 (0)4 78 17 16 16.

Forme juridique

SFCM est une société anonyme française à Conseil de Surveillance et Directoire, régie notamment par les dispositions du Code de commerce.

Exercice social

L'exercice social, de douze mois, commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre.

Objet social

Article 3 des statuts

« La société a pour objet :

- tant en France qu'à l'étranger, la fourniture d'études et de prestations de services dans l'organisation et gestion technique, économique et administrative ;
- la prise de participations, la gestion des participations ;
- la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit. »

Complément d'information

Les filiales principales ont pour objet la production, l'édition, l'exploitation, l'hébergement, la diffusion et la promotion de services interactifs en ligne.

Registre du Commerce et des Sociétés

351 634 381 RCS LYON

Affectation et répartition des bénéfices

Article 43 des statuts

« Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. »

Complément d'information

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices et sa contribution aux pertes est proportionnelle à sa quotité dans le capital social.

Assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les convocations peuvent être transmises par moyens électroniques sur accord préalable de l'actionnaire.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme, soit d'une inscription nominative à son nom, soit d'un certificat de l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Les procurations électroniques doivent être transmises jusqu'à 15 heures (heure de Paris) la veille de la réunion et pour les autres procurations trois jours au moins avant la réunion. Le Directoire a la faculté, pour toute assemblée, de réduire le délai ci-dessus, soit même de n'exiger aucune condition de délai. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Même privé du droit de vote, le nu-proprétaire d'actions a toujours le droit de participer aux assemblées générales.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département ou au lieu indiqué dans la convocation.

Les actionnaires peuvent demander par écrit (support papier ou écrit électronique) à la société de leur adresser, le cas échéant par voie électronique, un formulaire de vote à distance. Cette demande doit être déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée générale, les votes à distance étant pris en compte dès lors qu'ils sont parvenus à la société trois jours au moins avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques pourront être reçus jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée au plus tard à 15 heures (heure de Paris).

L'actionnaire qui a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut céder à tout moment tout ou partie de ses actions. Si la cession intervient avant le troisième jour ouvré avant l'assemblée, la société invalide ou modifie en conséquence le vote exprimé à

distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. La cession est notifiée à la société par l'intermédiaire financier teneur de compte.

Droit de vote double

Tout actionnaire détenant des titres au nominatif entièrement libérés depuis plus de deux ans bénéficie d'un droit de vote double, tel que ceci a été approuvé par l'Assemblée Générale du 23 juillet 1994.

Article 37-2, alinéas 3 et 4 des statuts

« Ce droit est conféré dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans s'il est en cours ».

Article 40, alinéa 1 des statuts

« S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite au droit des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une assemblée générale extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une assemblée spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée ».

Complément d'information

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires dans les conditions prévues à l'article 40, alinéa 1 des statuts mentionné ci-dessus.

Limitation des droits de vote

Les statuts ne prévoient aucune limitation des droits de vote lors de leur exercice en assemblée générale.

Franchissement de seuil

Tout actionnaire, personne physique ou morale, agissant seul ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote de la société devra informer la société, dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions et de droits de vote que celui-ci possède, par lettre recommandée avec avis de réception. L'information devra également être donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus. Par ailleurs, la personne tenue à l'information mentionnée dans ce paragraphe devra informer l'Autorité des Marchés Financiers.

Il n'est pas prévu dans les statuts d'autres dispositions relatives au franchissement de seuil.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

Dans le cadre des dispositions légales et réglementées, la société est autorisée à rechercher l'identité des actionnaires au porteur auprès d'Euroclear France.

Consultation des documents sociaux

Tout actionnaire a le droit d'obtenir dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements. En particulier, les statuts et les procès verbaux d'assemblées peuvent être consultés au siège social de la société.

Le capital social

Evolution des seuils au cours des 5 derniers exercices et jusqu'au 26 avril 2010

En octobre 2003, la société 9 Télécom Réseau (groupe Neuf Télécom – ex groupe LDCOM) a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de deux tiers du capital de Jet Multimedia et détenir directement 4 899 497 actions Jet Multimedia représentant 59,84% du capital et 74,02% des droits de vote de la société.

En octobre 2003, la SICAV Julius Baer Multistock a déclaré qu'elle avait franchi en hausse le seuil de 5% du capital de la société Jet Multimedia et détenait à cette date 421 000 actions Jet Multimedia, soit 5,14% du capital et 3,27% des droits de vote.

En mai 2004, suite à la fusion absorption de 9 Télécom Réseau par la société Neuf Télécom SA (anciennement Louis Dreyfus Communications SA), la société Neuf Télécom a déclaré avoir franchi en baisse à titre individuel, le seuil des 2/3 des droits de vote de la société Jet Multimedia et détenir directement 4 902 243 actions de la société représentant 57,71% du capital et 57,37% des droits de vote. A l'issue de cette opération de fusion absorption, la totalité des actions Jet Multimedia détenue par 9 Télécom Réseau a été transférée à la société Neuf Télécom SA. Par cette opération, les actions détenues par 9 Télécom Réseau ont perdu leur droit de vote double. Dans ce contexte, Neuf Télécom a également franchi en baisse le seuil à titre indirect des 2/3 des droits de vote de la société Jet Multimedia pour détenir directement et indirectement 5 279 195 actions de la société représentant 62,15% du capital et 61,78% des droits de vote.

En février 2005, Monsieur Hugues de Montfalcon a déclaré que, par suite de l'augmentation de capital rémunérant l'apport en nature réalisé dans le cadre de l'acquisition du groupe Mediafusion, il avait franchi, en hausse, les seuils de 5% du capital et des droits de vote, et détenait désormais 722 794 actions et droits de vote Jet Multimedia, soit 7,84% du capital et des droits de vote de la société. Monsieur Hugues de Montfalcon s'est engagé à conserver 75% des actions Jet Multimedia qui lui ont été remises en rémunération de l'apport jusqu'au 18 avril 2005. Il pourra ensuite céder ses titres à raison de 25% par période de trois mois.

En janvier 2006, la SICAV Julius Baer Multistock a déclaré, par suite d'une cession d'actions sur le marché, avoir franchi à la baisse, le 11 janvier 2006, le seuil de 5% du capital de la société Jet Multimedia et détenir 450 522 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 4,86% du capital et 4,79% des droits de vote.

En avril 2006, la Société Générale Asset Management, agissant pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Jet Multimedia, et détenir 479 627 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 5,17% du capital.

En mai 2006, la société Neuf Cegetel a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 mai 2006, par suite d'une attribution de droits de vote double, le seuil des deux tiers des droits de vote de la société Jet Multimedia, et détenir 5 749 663 actions Jet Multimedia représentant 10 370 244 droits de vote, soit 62,01% du capital et 73,93% des droits de vote.

En juin 2006, la Société Générale Asset Management, agissant pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 juin 2006, le seuil de 5% des droits de vote de la société Jet Multimedia, et détenir 479 627 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 5,07% du capital et 3,42% des droits de vote.

En août 2006, la Société Générale Asset Management, agissant pour le compte des FCP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 août 2006, le seuil de 5% du capital de la société Jet Multimedia, et détenir 449 627 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 3,21% des droits de vote.

En avril 2007, Monsieur Hugues de Montfalcon a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société Jet Multimedia et détenir 455 349 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et 3,20% des droits de vote de la société.

En février 2009, la société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 février 2009, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société Jet Multimedia et détenir pour le compte desdits fonds, 525 494 actions Jet Multimedia représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,22% des droits de vote de cette société.

En novembre 2009, la société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 5% du capital de la Société et détenir pour le compte desdits fonds, 2 000 actions SFCM représentant autant de droits de vote, soit 0,02% du capital et 0,01% des droits de vote de cette société (1). Ce franchissement de seuil résulte de l'apport d'actions SFCM à l'offre publique de retrait initiée par la société SFR (2).

En novembre 2009, la société SFR a déclaré avoir franchi en hausse, (i) le 1^{er} octobre 2009, le seuil de 2/3 du capital et détenir à cette date 7 444 700 actions représentant 13 476 794 droits de vote, soit 71,12% du capital et 81,08% des droits de vote de la Société (1) ;(ii), le 3 novembre 2009, les seuils de 90% et 95% du capital et des droits de vote de la Société et détenir 10 226 711 actions représentant 16 379 981 droits de vote, soit 97,69% du capital et 98,55% des droits de vote de la Société (1). Ces franchissements de seuils résultent des acquisitions d'actions SFCM dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par SFR.

Evolution du capital au cours des 5 derniers exercices et jusqu'au 26 avril 2010

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social	Primes
Situation au 1^{er} janvier 2004	8 187 717	1 €	8 187 717 €	94 244 665 €
Augmentation de capital et primes du 10 mars 2004 résultant de levées d'options	8 189 082	1 €	8 189 082 €	94 254 275 €
Augmentation de capital du 27 mai 2004 (après imputation des frais) en rémunération de l'apport de Mediapiazza.com	8 494 082	1 €	8 494 082 €	98 927 269 €
Augmentation de capital et primes du 7 juin 2004 résultant de levées d'options	8 498 907	1 €	8 498 907 €	98 962 202 €
Augmentation de capital et primes du 2 août 2004 résultant de levées d'options	8 501 172	1 €	8 501 172 €	98 978 600 €
Augmentation de capital et primes du 22 novembre 2004 résultant de levées d'options	8 503 272	1 €	8 503 272 €	98 993 384 €
Augmentation de capital et primes du 10 décembre 2004 résultant de levées d'options	8 503 692	1 €	8 503 692 €	98 996 341 €
Augmentation de capital du 21 février 2005 (après imputation des frais) en rémunération de l'apport du groupe Mediafusion	9 219 311	1 €	9 219 311 €	109 746 930 €
Augmentation de capital et primes du 18 juillet 2005 résultant de levées d'options	9 222 721	1 €	9 222 721 €	109 771 619 €
Augmentation de capital du 28 décembre 2005 (après imputation des frais) en rémunération de l'apport de SMS Services (M-Joy)	9 271 658	1 €	9 271 658 €	110 609 191 €
Augmentation de capital du 7 juin 2006 concernant les dividendes payés en actions (après imputation des frais d'émission nets	9 467 269	1 €	9 467 269 €	113 816 956 €

d'impôt)

Imputation des frais complémentaires d'acquisition de la société SMS Services (devenue Jet Multimedia Argentina) sur les primes	9 467 269	1 €	9 467 269 €	113 811 174 €
Augmentation de capital du 12 juin 2007 concernant les dividendes payés en actions (après imputation des frais d'émission nets d'impôt)	9 746 821	1 €	9 746 821 €	116 942 275 €
Emission d'actions gratuites le 8 octobre 2007	9 977 389	1 €	9 977 389 €	116 711 707 €
Augmentation de capital du 18 juin 2008 concernant les dividendes payés en actions (après imputation des frais d'émission nets d'impôt)	10 468 202	1 €	10 468 202 €	118 610 368 €
Situation au 26 avril 2010	10 468 202	1 €	10 468 202 €	118 610 368 €

Capital social et répartition au 26 avril 2010

Le capital social et les primes n'ont pas évolué depuis le 31 décembre 2008.

Au **26 avril 2010**, la société SFCM est détenue directement par SFR à hauteur de 97,95% du capital et de 98,73% des droits de vote.

A cette même date, le capital social de la Société était divisé en 10 468 202 actions réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote (a)
SFR.....	10 254 384	97,95%	16 600 388	98,73%
Public.....	203 612	1,95%	204 128	1,21%
Autocontrôle.....	10 206	0,10%	10 206	0,06%
TOTAL	10 468 202	100,00%	16 814 722	100,00%

Source : CACEIS (gestionnaire des titres) et déclarations et informations de SFR.

(a) Les droits de vote présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés avant élimination des actions privées de droit de vote (actions auto-détenues).

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre actionnaire que celui mentionné ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les organes de direction et de surveillance (ayant exercé leurs fonctions au cours de l'exercice 2009) ne détiennent pas d'autres titres que ceux nécessaires à l'exercice de leurs mandats.

La Société n'ayant pas procédé à une enquête d'identification des titres au porteur, elle ne connaît pas de façon exacte le nombre de ses actionnaires.

Dilution maximale potentielle au 26 avril 2010

Il n'existe pas de titres de capital potentiel au 31 décembre 2009, à l'exception des programmes d'attribution des 60 373 options de souscription d'actions mentionné dans le paragraphe 5.6 du rapport de gestion.

La dilution potentielle maximale du capital résultant de l'exercice de l'ensemble des titres donnant accès au capital est la suivante au 31 décembre 2009 :

- Nombre de titres : 10 468 202.
- Nombre d'options de souscription d'actions restant à lever : 331 656.
- Dilution potentielle maximale : $(1 - (10\,468\,202 / (10\,468\,202 + 60\,373))) \times 100 = 0,6\%$.

Capital autorisé non émis au 26 avril 2010

Il n'existe pas de capital autorisé non émis au 26 avril 2010 autre que celui mentionné au point précédent.

Pactes d'actionnaires et conventions d'actionnaires au 26 avril 2010

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni convention liant les actionnaires au 26 avril 2010.

Programme d'achat par la société de ses propres actions au 26 avril 2010

Le programme de rachat en cours est décrit en note 3.5 de l'annexe aux comptes sociaux.

Au 26 avril 2010, SFCM détenait 10 206 titres.

Nantissement de titres au 26 avril 2010

SFCM n'a procédé à aucun nantissement de titres.

PROJET DES RESOLUTIONS

<p style="text-align: center;">PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2010</p>
--

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

L'Assemblée Générale donne au Directoire quitus de son mandat pour cet exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans les rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisé d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et entrant dans le champs d'application des dispositions de l'article L 225-86 du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit 11 121,10 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau (débiteur) : 11 121,10 euros.

Report à nouveau après affectation (débiteur) : 95 316 175,81 euros.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

DOCUMENT DE REFERENCE

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Madame Corinne Van Butsele
Président du Directoire de Société Financière de Communication et du Multimedia

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 5 à 24 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document ».

Fait à Paris la Défense, le 3 mai 2010

Corinne Van Butsele
Président du Directoire

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires au 31 décembre 2009

GRANT THORNTON – SA à conseil d'administration - 42 avenue Georges Pompidou – 69442 LYON CEDEX 03 – 632 013 843 RCS Paris, dont le premier mandat a débuté pour les comptes de l'exercice 2007 et expire lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

ERNST & YOUNG ET AUTRES – Société par Actions Simplifiée – 41 rue Ybry – 92200 NEUILLY SUR SEINE – 438 476 913 RCS Nanterre, dont le premier mandat a débuté pour les comptes de l'exercice 2009 et expire lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Commissaires aux comptes suppléants au 31 décembre 2009

Cabinet IGENC SA à conseil d'administration - 3 rue Léon Joste – 75017 PARIS – 662 000 512 RCS Paris, dont le premier mandat a débuté pour les comptes de l'exercice 2007 et expire lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

AUDITEX – Société par Actions Simplifiée - 11 allée de l'arche, faubourg de l'arche – 92400 COURBEVOIE – 377 652 938 RCS Nanterre dont le premier mandat a débuté pour les comptes de l'exercice 2009 et expire lors de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

- Néant

Politique d'information

Responsable de l'information

Le responsable de l'information est Corinne VAN BUTSELE.

Contact :

Société Financière de Communication et du Multimedia - 75 cours Emile Zola - Immeuble "Le Quartz" - 69100 Villeurbanne

e-mail : contact@sfr.com

Tel : 04 78 17 16 16 - Fax : 04 78 17 16 17

Tous les documents publics sont disponibles auprès de l'émetteur.

Politique générale d'information

Les dirigeants de la société accordent la plus grande attention au dialogue avec les investisseurs. Dans ce cadre, des communiqués de presse sont publiés de manière régulière afin de s'assurer que les analystes et les actionnaires disposent d'une vision claire et équilibrée des objectifs, des évolutions et des performances du groupe.

Toutes les informations d'ordre financier ou d'ordre général sont disponibles sur le site : www.financieredecom.fr

Analystes

A la connaissance du groupe, SFCM ne fait l'objet de suivi par aucun analyste.

Calendrier indicatif de la communication financière concernant les comptes de l'exercice 2010

Les dates prévisionnelles des publications relatives aux comptes 2010 ne sont pas arrêtés à la date du dépôt du présent document.

Calendrier de la communication financière concernant les comptes de l'exercice 2009

Chiffre d'affaires :

- Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre 2009 : 24 avril 2009.
- Chiffre d'affaires consolidé du premier semestre 2009 : 28 août 2009.
- Chiffre d'affaires consolidé du troisième trimestre 2009 : 12 novembre 2009.
- Chiffre d'affaires consolidé du quatrième trimestre 2009 : 26 février 2010.

Résultats :

- Rapport financier semestriel 2009 : 28 août 2009.
- Rapport annuel 2009 : 3 mai 2010.

Les communiqués sont disponibles sur le site Internet : www.financieredecom.fr

Informations relatives aux états financiers et informations financières 2008

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- le rapport de gestion du Directoire, les comptes consolidés, les comptes annuels, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mai 2009 sous le numéro D.09-407.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe I du règlement européen 809/2004.

Rubriques du règlement 809/2004 (annexe I)	Page du document de référence
1. Personnes responsables	89
2. Contrôleurs légaux des comptes	89
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	3
3.2. Informations financières intermédiaires	n.a
4. Facteurs de risque	17
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	81
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	81
5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	81
5.1.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	81
5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	3
5.2. Investissements	n.a
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	3
6.2. Principaux marchés	3
6.3. Evénements exceptionnels	3
6.4. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	17
6.5. Position concurrentielle	4
7. Organigramme	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales importantes	5
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	42
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	19
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	5, 33
9.2. Résultat d'exploitation	5, 33
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	47, 63, 67
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	35, 43
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	12, 27, 61, 71
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	n.a
10.5. Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	70

11. Recherche et développement, brevets et licences	17,19
12. Information sur les tendances	8
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Organes d'administration et de direction	8, 26
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	15
15. Rémunérations et avantages	15
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	9
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	15
16.3. Comité d'audit et comité des rémunérations	27
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	26
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	29
17.2. Participations et stock-options des dirigeants	56
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	n.a
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	20
18.2. Existence de droits de vote différents	48
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement	22
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	n.a
19. Opérations avec des apparentés	7, 17, 30, 56,79
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	3, 24
20.2. Informations financières pro forma	19
20.3. Etats financiers	33, 62
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	90
20.5. Date des dernières informations financières	90
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	n.a
20.7. Politique de distribution des dividendes	3, 22, 48
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	19
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	3
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	86
21.2. Acte constitutif et statuts	81
22. Contrats importants	n.a
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	65
24. Documents accessibles au public	90
25. Informations sur les participations	5, 63, 66, 69, 70, 76

RAPPORT FINANCIER ANNUEL – TABLE DE RECONCILIATION

Le présent Document de référence intègre les éléments du Rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux pages du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Rubriques du Rapport financier annuel	Pages
Comptes annuels	62 et suivants
Comptes consolidés	33 et suivants
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	77 et suivants
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	60 et suivants
Rapport de gestion	5 et suivants
Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	89 et suivants
Honoraires des commissaires aux comptes	59
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	25 et suivants
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne	31